

Les jeunes et la prévention de la violence

recommandations politiques



rédigé par
Gavan Titley

Les jeunes et la prévention de la violence

recommandations politiques

rédigé par
Gavan Titley

Les recommandations ont été collationnées à partir de rapports et de la documentation y afférente, donnant une véritable synthèse des expériences et des bonnes pratiques des jeunes, de leurs associations et des praticiens expérimentés en matière d'éducation et de prévention de la violence, ainsi que de recherches sociologiques et socio-psychologiques complémentaires. Une liste complète de ces rapports et publications peut être consultée à l'Annexe 1.

Les opinions exprimées dans cet ouvrage sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil de l'Europe ni de ses Etats membres.

Les droits de reproduction sont propriété du Conseil de l'Europe. Aucune extrait de cette publication ne peut être reproduit ou transmis à des fins commerciales sous quelque forme que ce soit ou par un quelconque moyen - électronique (CD-Rom, Internet, etc.) ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou tout système de stockage ou de récupération de l'information - sans la permission écrite du Conseil de l'Europe (Direction de la Communication et de la Recherche, Division des Editions)

Couverture : Merán studios
Photos : PhotoAlto
Publié par la Direction de la jeunesse et du sport ;
Centre européen de la jeunesse et du sport

ISBN 92-871-5620-4
© Conseil de l'Europe, 2004
Imprimé en Hongrie

Le Conseil de l'Europe compte quarante-six Etats membres, couvrant la quasi totalité du continent européen. Il a pour but d'élaborer des principes démocratiques et juridiques fondés sur la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence relatifs à la protection des individus. Depuis sa création, en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe symbolise la réconciliation et la promotion des idéaux et des normes démocratiques.

Le Conseil de l'Europe remplit également sa mission à travers sa politique de la jeunesse et des programmes extrêmement variés, menés à bien avec et pour les jeunes. Depuis 2000, la Direction de la jeunesse et du sport met en œuvre, à l'échelle européenne, un programme intitulé "**Promotion des droits de l'homme et de la cohésion sociale par les jeunes**", qui vise à

- ❖ définir des mesures de lutte contre les atteintes constantes à la dignité humaine, telles que l'exclusion sociale, la violence, le racisme, l'intolérance et la discrimination ;
- ❖ donner aux jeunes les moyens de mettre en place des actions de lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et les formes de violence sexiste dont ils sont victimes ;
- ❖ développer des outils pédagogiques et des moyens méthodologiques utiles aux praticiens de l'éducation aux droits de l'homme ;
- ❖ promouvoir et soutenir les projets pilotes et les activités de formation en matière d'éducation aux droits de l'homme partout en Europe ;
- ❖ rapprocher les réseaux européens de formateurs, de multiplicateurs et d'organisations de jeunes qui œuvrent en faveur des droits de l'homme.

La violence est la forme la plus courante de violation des droits de l'homme et affecte tous les êtres humains. L'exposition des jeunes à la violence commence dès leur plus jeune âge, souvent à la maison, et se poursuit tout au long du processus de socialisation. C'est pourquoi les expériences et les connaissances des jeunes jouent un rôle important dans la formulation de stratégies concrètes de prévention de la violence.

Par conséquent ; une coopération a été établie concrètement entre le programme d'éducation aux droits de l'homme du secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe et le projet intégré "**Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique**", mis en place par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe pour répondre à ces préoccupations largement partagées en mobilisant les ressources de l'Organisation sur une période de trois ans, de 2002 à 2004. Le projet

intégré avait pour objectif premier d'aider les responsables et les autres acteurs concernés des Etats membres à mettre en œuvre des politiques de sensibilisation et de prévention cohérentes et à appliquer des sanctions appropriées afin de lutter contre la violence quotidienne.

La présente brochure, "Les jeunes et la prévention de la violence - recommandations politiques", est une contribution à la formulation de ces politiques concernant les jeunes. Elle est le résultat concret de trois années de discussions animées et fait la synthèse des expériences des jeunes et de leurs organisations, des services publics, ainsi que des représentants des secteurs social, éducatif et politique.

Contents



1. INTRODUCTION PAR LE RÉDACTEUR	7
2. VIOLENCE FONDÉE SUR L'APPARTENANCE SEXUELLE	13
2.1. Violence domestique	17
2.2. Aborder la masculinité	19
2.3. Violence homophobe	25
3. RACISME ET DISCRIMINATION	28
4. VIOLENCE DANS LES ÉCOLES	32
5. LA VIOLENCE URBAINE ET LES JEUNES	37
5.1. Le responsabilisation des jeunes	40
5.2. Décentralisation, politiques intégrées et mise en ouvre	42
5.3. Partenariat et évaluation	45
5.4. La violence dans les enceintes sportives et a leurs abords	47
6. ANNEXE 1	55
7. ANNEXE 2	58

1. introduction

" On peut convaincre ces jeunes gens d'agir non seulement sur eux-mêmes, mais aussi sur le monde qui les entoure. On peut les inciter à devenir eux aussi des " mini-éducateurs " ou des " mini-militants " capables de contribuer à la défense des droits de l'homme - y compris lorsque les questions, en apparence, ne les concernent pas directement. Il n'y a là rien d'impossible : en effet, il ne s'agit pas d'attendre de ces jeunes qu'ils consacrent leur vie entière à la défense des droits de l'homme, il s'agit simplement de les sensibiliser à ces questions, afin qu'ils se sentent concernés et capables d'agir en vue de changer l'ordre des choses dans tous les cas où ils le jugent nécessaire. "

Repères - Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes, p21.

La violence est une question sérieuse dans la vie de la plupart des jeunes, différents types de violence peuvent remettre en cause leur bien-être, leur intégrité et leurs perspectives dans la vie. En Europe aujourd'hui, beaucoup de jeunes se sont engagés pour changer cet état de choses en mettant la prévention de la violence au cœur de la lutte pour les droits de l'homme. Ce document discute et présente des recommandations relatives aux politiques susceptibles d'étayer le travail des jeunes, de concourir à la prévention de la violence et de traiter de ses conséquences. S'appuyant sur une synthèse d'expériences, de recherches et de pratiques au niveau européen, le rapport rejette la classification simpliste des jeunes en victimes, auteurs ou spectateurs des violences. A l'instar de tout individu dans nos sociétés d'aujourd'hui, un jeune peut endosser concurremment n'importe lequel de ces rôles. Ces recommandations ne doivent pas non plus être assimilées à ces discussions relatives aux jeunes et à la violence engagées sous l'angle réducteur de la délinquance juvénile. Les expériences que font les jeunes des dimensions de la violence sont beaucoup plus vastes et complexes que ne le suggère cette seule notion.

Si ces recommandations sont nées en partie des expériences des jeunes en tant que victimes ou auteurs de formes multiples de violence, elles insistent également sur le rôle clé que les jeunes peuvent et doivent jouer en qualité d'*acteurs de la prévention de la violence*. Bien que cette observation relève d'une certaine généralisation, la tendance actuelle consiste à voir les jeunes comme des auteurs naturels de violence nécessitant éducation ou punitions ou comme des victimes impuissantes en mal de protection. C'est plus particulièrement le cas des jeunes hommes qui, dans beaucoup de contextes européens, apparaissent comme des auteurs redoutés et anonymes de violences gratuites. De telles polarisations n'ont qu'un intérêt limité dans l'analyse des relations contextuelles entre les jeunes et les diverses formes de violence. Une approche de la violence suppose l'analyse de ses causes et de ses motivations et la mise au point de stratégies pour lutter contre ses conséquences, tout en restant centrée sur la prévention de la



**"Ma violence porte atteinte à vos droits fondamentaux, et la vôtre aux miens, arrêtons !
(traduction non officielle)"**

Adapté de Youth Work with Boys and Young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life (Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien)
Rapport de séminaire, p 6.



violence et la promotion des droits de l'homme. La violence n'est pas un phénomène théorique ; les expériences relatées au cours des activités du Programme d'éducation aux droits de l'homme attestent du traumatisme, de la colère, de la peur, du silence et de l'impuissance qui résultent de la confrontation à la violence. Par ailleurs, la violence n'est pas un phénomène abstrait. Elle doit toujours être située et comprise dans son contexte. Les violences des individus, des institutions et des processus politico-économiques s'entrecroisent, d'où la nécessité, pour travailler sur la violence et les jeunes, d'analyser les réalités et les actions des jeunes dans leur environnement social. Ce document, basé sur l'expérience et l'expertise de jeunes dans divers contextes, approche la violence comme un phénomène évitable qui entrave l'épanouissement personnel¹. Il s'agit des formes de violences physiques nuisant à ce développement personnel de manière très forte et évidente, mais également de la violence verbale et psychologique, la violence institutionnelle de différents types, la violence socio-économique de l'exclusion, de la pauvreté et des discriminations multiples, ainsi que de la trop grande rigidité des rôles et attentes liées au genre faisant obstacle à l'épanouissement personnel.


↓
La violence devrait toujours être située et comprise dans son contexte.

Un autre aspect de la nature contextuelle de la violence souligne que l'entrave du moi ou de l'autre ne se limite pas à ce qui est considéré comme illégal. La violence doit être perçue et reconnue en tant que telle, et la réalité dans les pays membres du Conseil de l'Europe se caractérise par une grande diversité quant à la reconnaissance sociale de la violence. Chaque contexte témoigne de certaines formes de violence mieux tolérées que d'autres, et d'actions qui ne sont normalement pas considérées comme violentes. Les différents degrés de conscience et d'action en matière de violences domestiques en attestent clairement. Les activités à l'origine de ces recommandations reconnaissent que tout individu est potentiellement une victime ou un auteur de violence. Personne n'est à l'abri de la violence et tout être humain manifeste des attitudes, des réactions et des comportements fondamentalement violents au sens large. C'est pourquoi la prévention de la violence est l'affaire et la responsabilité de tous ; il n'est pas question de faire endosser à " d'autres " la culpabilité et l'action. En abandonnant la dualité condamnatoire du bien et du mal, les acteurs de la prévention de la violence peuvent souligner que la violence est apprise, et qu'elle peut être désapprise si les croyances et les postulats sous-jacents sont abordés et leur responsabilité assumée. L'éducation formelle et non formelle est d'une importance cruciale pour aider les jeunes à se rendre compte des choix et des conséquences qu'implique la violence et promouvoir des stratégies tendant à développer des comportements et d'approches alternatifs.

¹ *Youth Work with Boys and Young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life* (Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien) Rapport de séminaire.

Si la violence trouve ses origines dans le contexte et évolue constamment, les politiques et la pratique éducative doivent reconnaître que les stratégies de prévention nécessitent un suivi et une réévaluation permanente. L'implication constructive des jeunes en tant que partenaires de la prévention de la violence est au cœur de ce problème. On ne peut lutter contre les conséquences et les causes de la violence commise ou subie par les jeunes qu'avec leur participation, en les consultant en obtenant leur engagement et celui de la société civile dans son ensemble. C'est plus particulièrement le cas dans l'éducation préventive : l'éducation à la non-violence ne peut en aucune manière se limiter à une tentative de transmission de valeurs et de comportements corrects. Elle doit inciter les jeunes à élaborer des stratégies qui trouvent leurs racines dans leurs expériences et situations, ce que les jeunes font d'ailleurs d'eux-mêmes. Les activités des programmes de la Direction de la jeunesse bénéficient de plus en plus d'initiatives d'éducation par les pairs mises en place avec, pour et par les jeunes. De multiples éléments attestent que l'éducation par les pairs, en Europe, a joué un rôle influent pour l'éducation sexuelle, la prévention de la consommation d'alcool et de drogue et les activités antiracistes. L'importance croissante de ces approches dans les activités de prévention de la violence confirme un peu plus que les méthodes durables s'appuient sur une connaissance pointue de l'univers de la jeunesse et sur des relations de confiance entre les jeunes et ceux qui ont affaire à eux.. Les programmes éducatifs ayant contribué au développement de ces recommandations accordent une importance décisive à une éducation participative et à l'intégration de ces pratiques dans les écoles, dans les associations de jeunesse et les initiatives des jeunes.

Les recommandations relatives aux politiques présentées dans ce document attestent de la nécessité permanente de tenir compte des besoins, des réalités et des contributions des jeunes dans la pratique et l'élaboration des politiques. Elles considèrent les jeunes comme des partenaires d'aujourd'hui dans la société, et non pas uniquement comme les architectes du futur. Ces recommandations sont axées sur l'éducation et sur les politiques sociales et publiques qui ont fait leur preuve dans la réduction de la violence et le soutien au travail éducatif dans la promotion de la non-violence et de la primauté des droits de l'homme. Elles soulignent les aspects importants pour les jeunes de l'élaboration des politiques au sens large ainsi que les facteurs qui contribuent à la violence. En abordant la prévention de la violence et les causes de cette dernière, les recommandations insistent sur le caractère intégré de l'éradication de la violence, au travers de partenariats et de réseaux, mais aussi par la reconnaissance des interrelations entre les diverses formes de violences. Toute solution mitigée n'aboutira qu'à un transfert de la violence d'une situation à une autre. Les approches de la prévention de la violence, lorsqu'elles sont holistiques, dynamiques et fondées sur le long terme, ne sont par rapport aux méthodes en apparence plus musclées de " lutte " contre la violence pas plus un supplément tardif qu'une



Les recommandations relatives aux politiques présentées dans ce document attestent de la nécessité permanente de tenir compte des besoins, des réalités et des contributions des jeunes dans la pratique et l'élaboration des politiques.

concession à l'air du temps : elles sont indispensables pour obtenir des résultats durables prenant sérieusement en compte les engagements en faveur des droits de l'homme.

Dans l'ensemble, les recommandations mettent l'accent sur les jeunes dans les travaux du Conseil de l'Europe, des autorités nationales et locales, des écoles, des ONG et de la société civile en général. Elles ont été élaborées à partir d'une série de séminaires et d'activités faisant intervenir plus de 500 personnes des Etats membres du Conseil de l'Europe. Ces séminaires et activités ont servi de forum aux jeunes et à ceux qui travaillent à leurs côtés, afin d'échanger les expériences de la violence et du travail de prévention tout en venant en aide aux victimes. Les recommandations ont été collationnées à partir de rapports et de la documentation y afférente, véritable synthèse des expériences et des bonnes pratiques des jeunes, de leurs associations et des praticiens expérimentés en matière d'éducation et de prévention de la violence, ainsi que de recherches sociologiques et socio-psychologiques complémentaires. Une liste complète de ces rapports et publications peut être consultée à l'Annexe 1. Ces activités ont été au cœur du Programme d'éducation aux droits de l'homme de la Direction de la jeunesse et du sport entre 2000 et 2003 et du Projet Intégré " Réponses à la violence quotidienne dans une société démocratique ", initié par le Conseil de l'Europe en 2002.

La première section est consacrée aux diverses formes que la violence fondée sur l'appartenance sexuelle continue de prendre, et sur la violence dirigée contre les jeunes femmes et les jeunes hommes sur la base de leur identité sexuelle. La violence fondée sur l'appartenance sexuelle n'est pas un concept univoque ni une catégorie évidente, et la difficulté pour les lecteurs de documents paneuropéens tels que celui-ci est de concilier les points généraux exposés avec les spécificités des différents contextes. Les activités qui ont entraîné l'élaboration de ces recommandations n'avaient pas pour objectif de développer des notions largement applicables, mais elles considéraient communément la violence fondée sur l'appartenance sexuelle comme un phénomène indépendant de cette appartenance tant pour les victimes des violences que pour leurs auteurs. Au lieu de cela, la violence a été considérée comme s'appuyant sur l'appartenance sexuelle lorsque les représentations, les stéréotypes et les évaluations des rôles, identités et possibilités dévolus à l'un ou l'autre sexe alimentent la violence, et ignorent, atténuent ou excusent par conséquent ses effets et sa portée.

La sous-section sur la violence domestique souligne la vulnérabilité des femmes aux formes de violence considérées comme des maux d'ordre privé plutôt que public et insiste sur les situations où les victimes sont impliquées dans leur propre victimisation par l'introduction de circonstances atténuantes. La seconde sous-section tente de corriger la prédominance des questions relatives aux femmes dans le travail de sensibilisation à l'égalité des sexes. Elle soutient que les attentes dominantes et restrictives liées à la



masculinité doivent être combattues, non seulement en raison du rapport jugé naturel des jeunes hommes à la violence, mais aussi de l'influence plus large des personnalités masculines sur la socialisation des jeunes hommes dans les sociétés complexes. La dernière sous-section examine le problème courant de la violence dirigée contre les jeunes du fait de leur identité sexuelle. Elle énonce qu'un travail concerté reste à engager dans nombre de sociétés, par les individus et les institutions, pour garantir la sécurité et l'intégrité de la jeunesse lesbienne, homosexuelle, bisexuelle ou transgenre.

La traite des êtres humains - en particulier l'exploitation des enfants et des femmes à des fins sexuelles et professionnelles - est un problème urgent et multiforme qui est traité de manière extrêmement limitée dans ces recommandations. Plusieurs activités menées précédemment dans le cadre de ce programme visaient ce problème², mais celui-ci dépasse actuellement le domaine d'action et les possibilités de la plupart des initiatives relatives aux jeunes. On prend en outre conscience aujourd'hui que si la traite comporte des dimensions évidentes d'exploitation fondée sur le sexe - de jeunes femmes et hommes sont pris au piège à des fins d'exploitation sexuelle et d'exercice de formes différenciées de travaux manuels - elle a aussi de nombreuses autres dimensions qui dépendent de l'itinéraire d'immigration et de la nature et du contexte de l'exploitation. Les initiatives des ONG pour apporter assistance et protection aux victimes sont de plus en plus nombreuses, de même que celles des ONG et des institutions internationales visant à élaborer des définitions de travail, faciliter les études comparatives et encourager - et faire campagne pour - l'adoption d'instruments juridiques³.

La section 3 de ce rapport est consacrée au phénomène courant de la violence et des crimes dictés par la haine, dirigés contre des jeunes sur la base de leurs origines raciales, ethniques ou nationales. A l'instar de la section sur la violence homophobe, les recommandations soulignent que la lutte contre ces formes de violence suppose un examen sérieux des institutions et des services en charge des victimes. La section 4 sur la violence dans les établissements scolaires considère l'école comme un espace où sont transplantées et souvent intensifiées diverses formes de

² Voir *Violence envers les jeunes femmes en Europe* (2001) pp 105-114

³ Le site (anglophone) du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime donne des informations sur le Programme mondial des Nations Unies contre la traite des êtres humains http://www.unodc.org/unodc/en/trafficking_human_beings.html
L'action du Conseil de l'Europe contre la traite des êtres humains, y compris les efforts menés actuellement pour l'élaboration d'une convention dans ce domaine, peut être consultée à l'adresse http://www.coe.int/T/F/Droits_de_l'Homme/Traite/
Un grand nombre d'ONG et de réseaux associatifs s'occupent de la prévention de la traite, de l'aide aux victimes et de la sensibilisation. " Stop Violence Against Women", le site Internet du Programme pour les droits fondamentaux des femmes des Défenseurs des droits de l'homme du Minnesota, propose un portail utile : http://www.stopvaw.org/Trafficking_in_Women.html
Les travaux de l'Angel coalition - la coalition de la Russie et de la Communauté des Etats indépendants pour la lutte contre la traite - peuvent être consultés à l'adresse <http://www.angelcoalition.org/>.



tensions sociales et de violence. Elle insiste sur la nécessité de mettre en place au sein de la communauté de larges partenariats œuvrant pour la prévention et la sensibilisation. La section 5 sur la violence urbaine et les jeunes expose que les tentatives politiciennes et non-durables pour " soustraire les jeunes à la rue " doivent être contrebalancées et remplacées par des stratégies centrées sur les jeunes, fondées sur leur responsabilisation et sur le partenariat, la décentralisation des services, le soutien d'un gouvernement intégré et une évaluation continue régulière.



Le travail de prévention n'est possible que si la participation des jeunes est au cœur des initiatives.

En fait, toutes les recommandations réunies ici reposent sur la conviction que la durabilité des travaux de prévention n'est possible que si la participation des jeunes est au cœur des initiatives, y compris de leur évaluation. Pour conclure cette introduction, il convient d'ajouter quelques remarques sur l'importance capitale de l'évaluation dans les travaux de ce type. Cette évaluation consiste à contrôler la réalisation des objectifs du projet, élaborer des indicateurs permettant de déterminer l'amplitude et la nature des progrès accomplis dans le sens de ces objectifs, et incorporer les données et les réactions dans le projet en cours et les activités secondaires et ultérieures. Les résultats potentiels d'un projet dépendent fortement de la mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation de grande ampleur ; une évaluation continue bien conçue contribue à la planification des programmes, fournit aux financeurs des preuves de la réussite du projet et établissent des informations qui peuvent contribuer au développement de politiques et à des projets futurs, etc.

L'évaluation, cependant, implique aussi la responsabilité, et le caractère politique de l'évaluation du projet doit être reconnu si l'on veut s'assurer que les jeunes et leurs communautés impliqués dans le projet y participent sur le long terme. Les stratégies d'évaluation les plus participatives - en particulier celles qui privilégient la durabilité - peuvent devenir des lieux de responsabilisation pour les jeunes, augmentant leur appropriation des projets et l'étendue de leur participation, et offrant un espace où réfléchir à la manière dont le projet influence leur vie et leur environnement social. A l'autre extrémité de la gamme, les processus d'évaluation peuvent servir à accroître et accentuer les clivages entre ceux qui conçoivent et mettent en œuvre les projets et ceux qui sont censés y participer. Amener les jeunes à participer à l'évaluation des projets, ce n'est pas les intégrer dans des évaluations fermées s'appuyant sur des indicateurs définis par les financeurs ou des évaluateurs externes ; c'est au contraire un processus qui requiert l'adhésion des jeunes et qui les associe à l'évaluation depuis la conception du projet jusqu'à son évaluation finale. L'évaluation est au cœur de la participation démocratique à un projet concernant les jeunes ; en améliorant l'implication active des participants dans les décisions qui concernent leur vie, elle augmente aussi les chances de réussite et la durabilité des projets eux-mêmes⁴.

⁴ L'annexe 2 donne un ensemble de références introductives à l'évaluation de projet et aux stratégies de recherche apparentées.



2. Violence fondée sur l'appartenance sexuelle

La violence fondée sur l'appartenance sexuelle reste un défi majeur pour les droits de l'homme dans l'Europe contemporaine. Il est essentiel de reconnaître que la violence sexiste prend des formes diverses, est perçue et jugée différemment selon les sociétés et que les hommes et les femmes en sont à la fois les victimes, les auteurs et les acteurs du changement. Toutefois, les différents exemples de cette violence ont en commun une forme d'idéologie sexiste qui informe la violence, la tolère et tente de la justifier ou d'en atténuer la gravité. Cette section analyse les types de violence perpétrés contre les femmes dans la sphère domestique et, plus largement, les injustices socio-économiques. Elle étudie également la violence sexiste contre les femmes, liée à l'influence de personnalités masculines dominantes sur les hommes et les femmes. La prise en compte de la masculinité est présentée comme un élément clé de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, mais aussi comme un aspect central dans l'examen de la victimisation des hommes dans divers contextes et dans les travaux visant à un développement personnel plus large. La violence homophobe - résultante des processus sociaux de différenciation et d'affaiblissement de l'autonomie inhérents à la violence fondée sur l'appartenance sexuelle - est également abordée dans cette section. Dans l'ensemble, cette section énonce que la violence sexiste doit être combattue solidairement par les hommes et les femmes, au travers de formes de prévention et d'éducation sensibles à l'égalité des sexes et répondant en permanence aux besoins des victimes.

Tout le monde est susceptible d'être victime de violence fondée sur l'appartenance sexuelle, et nos sociétés perpétuent l'inacceptable réalité d'une vulnérabilité particulière des femmes à la violation de leurs droits. Cela étant, la violence sexiste, l'un des sujets qui est au cœur du respect des droits de l'homme, a bénéficié jusqu'à une époque relativement récente, d'une attention insuffisante dans la politique européenne de jeunesse. De même, si beaucoup de jeunes en Europe sont très engagés dans la défense des droits de l'homme et l'éducation les concernant, une tendance parallèle a consisté à confier aux organisations féminines la sensibilisation à l'égalité des sexes et la prévention de la violence. En effet, l'éducation à l'égalité des sexes est souvent considérée comme une affaire de femmes, et cette position perpétue l'invisibilité de la masculinité et menace l'intérêt commun porté aux discriminations particulières dont les femmes sont victimes. Par ailleurs, la consultation sérieuse entre organisations de jeunesse et autorités compétentes est négligeable dans bien des cas.

Ce manque d'intérêt est encore aggravé par la nature complexe de la violence fondée sur l'appartenance sexuelle. Il ne s'agit pas seulement de violations du droit pénal, mais également de violations directes et indirectes de l'intégrité, de la sécurité et de la dignité de la personne dans des contextes socioculturels où la perception des droits et des possibilités varie grandement. La violence sexiste qui affecte plus



"Nous sommes en mesure de véhiculer le message que nous aussi avons souffert et que nous sommes des exemples vivants montrant que les choses peuvent changer."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 98.



"Combattre la violence envers les femmes et promouvoir l'égalité entre les sexes requiert l'éducation et l'engagement actif de tous les secteurs de la société, notamment des jeunes femmes, des hommes et des membres des groupes minoritaires, et ce, dès le début."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 45.



particulièrement les jeunes femmes s'étend d'agressions physiques et sexuelles directes aux effets de l'exclusion socio-économique. En soi, la violence de ce type combine un sentiment d'infériorité et un statut moindre accordé aux femmes et contribue aux modèles et relations courants de domination.

L'analyse des exemples de violence sexiste doit systématiquement prendre en compte les contextes de marginalisation sociale et d'injustice économique. L'étendue des problèmes est vaste mais il est évident que la situation de nombreuses victimes de violence fondée sur l'appartenance sexuelle est encore aggravée par des conditions rendant toute tentative de fuite ou d'indépendance extrêmement difficile, voire impossible. De nombreuses personnes s'inquiètent aujourd'hui de ce que la mondialisation pilotée par les marchés et les inégalités accrues qui en découlent n'exposent encore davantage les femmes et les hommes à l'éventualité de la violence sexiste. Pour les femmes, cette éventualité s'étend des diverses formes de dépendance économique aux difficultés à élever les enfants et à l'exploitation, notamment sexuelle. Le développement de la traite des jeunes femmes en Europe en vue de leur prostitution forcée, de leur exploitation sexuelle et de leur exploitation au travail en est une illustration flagrante.⁵

Cette traite, forme moderne de l'esclavage, prend sa source en Europe de l'Est et du Sud, en Afrique, en Asie du Sud-Est et afflue vers les centres urbains d'Europe occidentale, bien qu'elle touche aussi probablement, sous une forme ou une autre, tous les pays du monde. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe définit la traite des femmes et la prostitution forcée comme tout transport légal ou illégal et/ou commerce de femmes, avec ou sans leur consentement, à but lucratif, en vue de leur prostitution forcée, de leur mariage forcé ou de toute autre forme d'exploitation sexuelle forcée. Les tromperies dont sont victimes les femmes peuvent faire intervenir la contrainte physique, sexuelle et/ou psychologique, notamment l'intimidation, le viol, l'abus d'autorité ou l'exploitation d'une situation de dépendance. Les femmes peuvent envisager une migration pour échapper à la pauvreté et au manque de perspectives d'emploi, pour répondre à une promesse de travail ou un contrat fictif dans le pays de destination, grâce au silence et à l'ignorance de l'opinion publique de leur pays à l'égard des problèmes de traite d'êtres humains.

⁵ Ainsi que l'indiquait l'introduction, la traite des êtres humains concerne les femmes, les enfants et les hommes, et diverses formes d'exploitation qui se recoupent souvent. Le thème restreint de la présente section s'inspire de l'analyse du réseau *Stop Violence Against Women*, selon lequel "aussi bien les hommes que les femmes peuvent être victimes de la traite, mais les principales victimes, dans le monde entier, sont les femmes et les filles, qui en sont majoritairement victimes à des fins d'exploitation sexuelle. Les trafiquants ciblent en premier lieu les femmes parce qu'elles subissent de manière disproportionnée la pauvreté et la discrimination, deux facteurs qui entravent leur accès à l'emploi, leurs possibilités d'éducation et autres ressources ".
http://www.stopvaw.org/Trafficking_in_Women.html

↓

"La pauvreté amène les femmes à accepter le viol."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 67.

↓

"Lorsque s'offrent la possibilité de gagner beaucoup, de partir à l'étranger et d'envoyer de l'argent à leur famille, les jeunes femmes ignorent qu'en acceptant, elles risquent de se retrouver dans l'enfer de la prostitution, de la violence, des sévices sexuels et d'un quasi-esclavage."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 110.

Les droits de l'homme incluent l'accès à la justice et confèrent aux Etats la responsabilité de respecter, protéger et remplir leurs obligations. Bon nombre des participants aux activités ont exprimé leurs inquiétudes quant à la mise en œuvre partielle ou à l'efficacité limitée de résolutions politiques par ailleurs admirables dans de nombreux domaines. De même, il est de notoriété publique qu'une responsabilité trop vaste est confiée aux ONG en matière de prestation de services d'assistance aux victimes de violences fondées sur l'appartenance sexuelle et que le travail de la société civile est souvent considéré comme le substitut à un engagement public durable et satisfaisant. Le manque de structures d'assistance adéquates pour les victimes peut être jugé comme une minimisation de la gravité de ces problèmes, une contribution à l'invisibilité sociale et au manque de sensibilisation qui marquent souvent la violence sexiste.

La variété des facteurs personnels, juridiques et socio-économiques qui se recoupent dans la violence fondée sur l'appartenance sexuelle montre que les acteurs doivent privilégier l'idée de *discrimination multiple*. En particulier, les jeunes femmes issues des minorités ou des milieux immigrés sont, dans beaucoup de conjonctures européennes actuelles, exposées à un risque accru de violence, y compris au racisme et à la discrimination sous diverses formes. En général, la violence sexiste peut être un phénomène durable, exacerbé par des facteurs du contexte socio-économique, la localisation géopolitique et la situation politique.

S'appuyant sur les questions croisées qui se posent en matière de violence fondée sur l'appartenance sexuelle, des institutions internationales, les autorités nationales et locales et les organisations de jeunesse devraient reconnaître que :

- ❖ La lutte contre la violence sexiste et la promotion de l'égalité entre les sexes nécessitent la participation active de tous les secteurs de la société. Il y a lieu de souligner que les hommes doivent participer à l'action et l'éducation contre la violence à l'égard des femmes et que l'éducation à l'égalité des sexes doit également aborder la masculinité et les problèmes des hommes.
- ❖ L'éducation aux droits de l'homme doit avoir pour impératif premier l'éducation à l'égalité entre les sexes. La dimension sexuelle doit de ce fait être pleinement intégrée à tout curriculum ou programme éducatif traitant de la citoyenneté ou des droits de l'homme.
- ❖ L'éducation et une plus grande sensibilisation doivent être combinées à des mesures de prévention multi-niveaux sur des questions spécifiques et à la mise à disposition d'une assistance efficace pour les victimes.
- ❖ Combattre la violence envers les jeunes femmes suppose de prêter attention à la discrimination multiple liée à un statut minoritaire et à la marginalisation socio-économique.

↓

Les droits de l'homme incluent l'accès à la justice et confèrent aux Etats la responsabilité de respecter, protéger et remplir leurs obligations.

Il est demandé au Conseil de l'Europe de :

- Maintenir la priorité accordée à l'égalité entre les sexes dans l'ordre du jour de la politique européenne de jeunesse.

Il est indispensable que les autorités nationales :

- Traitent la violence sexiste comme un crime et appliquent la législation existante au plan national.
- Développent des politiques de réhabilitation et une justice réparatrice pour les victimes de violations des droits de l'homme fondées sur l'appartenance sexuelle.
- Définissent et mettent en œuvre des mesures appropriées pour combattre le trafic des femmes, y compris des campagnes d'éducation du public. Il faut également que les fonctionnaires du gouvernement et leurs institutions soient éduqués et sensibilisés à la nécessité de protéger les victimes et de poursuivre les trafiquants criminels.
- Accordent la priorité et soutiennent la sensibilisation aux questions d'égalité entre les sexes dans l'éducation formelle et non formelle.
- Vérifient si les programmes de jeunesse financés au plan national concernent à part égale les garçons et les filles.

Il importe que les autorités locales :

- Assurent la promotion de la participation des jeunes aux activités de lutte contre la violence par le biais de programmes et de financements, en mettant l'accent sur les programmes visant à sensibiliser davantage les jeunes femmes et les enfants à leurs droits et voies de recours.
- Mettent en œuvre, dès le début d'une initiative, un cadre d'évaluation participative impliquant les jeunes, et plus particulièrement ceux qui sont visés par les projets de prévention.

Il est recommandé que les organisations de jeunesse :

- Veillent à ce que la question de l'égalité des sexes devienne une priorité dans leur travail à tous les niveaux.
- Créent des réseaux et des partenariats entre les organisations et développent des initiatives générales en matière de droits de l'homme portant sur l'égalité entre les sexes.
- Contribuent aux campagnes d'éducation du public consacrées au problème de la traite des jeunes femmes, en informant notamment ces dernières de leurs droits sous la législation nationale et internationale, des points de contact et des services d'assistance dans les pays d'origine et les destinations potentielles de migration.
- Mettent en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs instances organisationnelles, leurs activités et leurs programmes.

- ❖ Assurent la promotion et contribuent à l'éducation permanente des jeunes travailleurs en intégrant les droits de l'homme, les techniques de résolution des conflits et l'éducation à l'égalité entre les sexes dans les curricula et programmes de formation.
- ❖ Développent des activités et des approches encourageant des rôles sexués alternatifs et non violents pour les garçons et les jeunes hommes.
- ❖ Forment les jeunes aux méthodes d'évaluation et de recherche pertinentes afin de leur permettre de participer pleinement aux stratégies d'évaluation des programmes qui les concernent.



2.1. VIOLENCE DOMESTIQUE

"Les violations des droits des femmes ne se déroulent pas seulement pendant les conflits, mais aussi sous votre propre toit."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 93.

La violence domestique de nature physique, sexuelle ou psychologique reste un problème considérable en Europe pour de nombreuses femmes, et sa large dissémination ébranle la notion fondamentale d'égalité entre les sexes. Les droits à la vie privée et les diverses conceptions sociales de ce qui constitue un problème d'ordre privé ou public pèsent aussi sur la complexité du problème. Plusieurs études disponibles montrent que malgré la gravité des abus domestiques et ses conséquences sérieuses, voire souvent fatales, les violences domestiques restent sous-signalées pour diverses raisons concomitantes : la honte, la peur, l'isolement et la dépendance économique. Les abus domestiques doivent également être considérés comme un problème touchant l'ensemble des membres de la famille qui vivent sous le même toit. Il est hautement probable que les enfants élevés dans un climat de violence domestique souffriront de séquelles physiques ou psychologiques, immédiates et à long terme, même s'ils ne sont pas eux même victimes de ces abus.



"Nous ne devrions pas évoquer la violence à l'égard des femmes hors du contexte politique national ou international. La famille est l'unité de la société. Lorsqu'il y a de la violence intrafamiliale, celle-ci reflète la violence au sein de l'Etat ; lorsqu'il y a de la violence au sein de l'Etat, celle-ci reflète la violence dans le monde."

Violence envers les jeunes femmes en Europe Rapport de séminaire, p 37

A l'instar de la violence domestique, le viol et l'agression sexuelle - y compris le " viol commis par un ami " ou par le partenaire - sont des formes de violence grave dont les conséquences sont souvent exacerbées par la manière dont les victimes sont perçues et traitées. L'influence persistante des principes du système patriarcal a pour effet de confronter les femmes à une victimisation supplémentaire au cours de l'enquête pénale ou de l'étude de leur cas. Les femmes peuvent bénéficier du droit à protection à l'égard des violences et de voies de recours en cas de violation de ce droit, mais elles peuvent aussi être soumises à une évaluation de leur comportement, afin de définir si leur attitude ou d'autres facteurs ont pu " contribuer " au crime dont elles ont été les victimes. La sensibilisation et l'éducation aux droits de l'homme en matière de violence sexiste ont pour principale tâche d'affirmer haut et fort que les femmes ne portent aucune responsabilité ou ne sont en rien coupables des crimes dont elles sont victimes. Ceci est de plus en plus nécessaire dans les situations où la violence à l'égard des femmes met en jeu des notions de culture et d'appartenance chargées politiquement. Dans certains des principaux pays d'Europe occidentale, la question des " crimes d'honneur " ou liés à l'honneur perpétrés contre les femmes retient de plus en plus l'attention. La notion d'" honneur " dans cette formulation fait l'objet de controverses. Certains affirment que l'honneur peut être interprété comme une tentative de médiation de la nature sexuelle du crime, et sur le plan sociologique il s'agirait d'une notion réductrice qui ramène toutes les questions de pouvoir, de genre, de migration et de relation majorité/minorité à la " tradition ".⁶ Si de nombreuses études sont

⁶ On trouvera une discussion intéressante de cette question dans l'introduction à l'étude de Jane K. Cowan et al (ed.) (2001) *Culture and Rights. Anthropological Perspectives*. Cambridge University Press.



actuellement en cours en Europe et si l'on assiste à l'émergence d'approches éducatives formelles et non formelles, il reste beaucoup à faire dans ces groupes de questions.⁷

S'appuyant sur les questions croisées qui se posent en matière de violence sexiste, les institutions internationales, les autorités nationales et locales et les organisations de jeunesse devraient reconnaître que :

- ❖ Les droits des femmes sont des droits fondamentaux et la violation de ces droits constitue un acte de violence.
- ❖ La violation des droits des femmes implique souvent intrinsèquement la violation des droits des enfants.
- ❖ Les abus domestiques interviennent dans tous les contextes sociaux. Ils devraient être considérés comme une question d'intérêt général et traités en tant que crimes.

Il est demandé au Conseil de l'Europe de :

- ❖ Surveiller la législation et l'application des lois en matière de violence domestique et sexiste.

Il est impératif que les autorités nationales :

- ❖ Traitent les violences domestiques et sexistes comme des crimes et appliquent la législation existant au plan national.
- ❖ Développent des processus de formulation des politiques nationales incluant une consultation soutenue avec les ONG concernées, et poursuivent l'élaboration d'approches multi-agences pour traiter des problèmes relevant du gouvernement, des agences gouvernementales et des ONG locales et nationales.
- ❖ Lancent et financent des plans d'action sur la violence domestique et sexiste, avec des normes nationales régissant le travail avec des enfants et des jeunes témoins ou victimes de violence, la promotion de normes et de procédures éthiques précises visant à protéger les enfants victimes d'abus ainsi que la mise en place de services d'assistance indépendants financés par l'Etat.
- ❖ Offrent une aide juridique gratuite aux femmes ayant échappé à la violence et financent des refuges sûrs et d'autres services délivrés par les ONG de femmes. Il est également impératif que les femmes sans papiers puissent recourir à ces services en totale confidentialité.

⁷ Le site du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) présente les activités de lutte contre les pratiques préjudiciables aux femmes : <http://www.unfpa.org/gender/traditions.htm>.

Il importe que les autorités locales :

- Veillent à ce que les prestataires de service adoptent une définition aussi générale que possible de la violence domestique afin d'offrir assistance et refuge à toutes les victimes potentielles, y compris aux travailleurs nationaux.

Il est recommandé que les organisations de jeunesse :

- Jouent un rôle actif dans la propagation de l'information sur les droits des femmes et les services compétents susceptibles d'aider les victimes et les jeunes femmes en situation de risque.
- Accordent une place et une visibilité suffisantes aux réalités expérimentées par les victimes de violence domestique en tant qu'élément clé de l'éducation aux droits de l'homme (voir fin de l'avant dernière page du rapport sur la violence envers les femmes).



2.2. ABORDER LA MASCULINITÉ

En dépit de la perception dominante des jeunes hommes en tant qu'auteurs et victimes de violence, la prise en compte de la masculinité est souvent marginale dans les discussions relatives aux causes de la violence et de la criminalité. Dans de nombreux contextes, les débats sur le genre sont principalement axés sur les femmes et la féminité, alors que les réflexions sur la socialisation sexuée des garçons et des jeunes gens restent le plus souvent réservées aux chercheurs ainsi qu'aux travailleurs sociaux et de jeunesse spécialisés. La promotion de sociétés non-violentes fondées sur le droit suppose de mener des analyses détaillées des problèmes sociaux et de leurs conséquences, et à cet égard, l'analyse des rôles et identités attendus et accessibles aux jeunes hommes dans des sociétés en mutation est une question pressante.

Les jeunes gens sont considérés dans bien des contextes comme une catégorie à problème, ils sont victimes de stéréotypes et déclenchent une véritable panique morale lorsque l'on aborde les différents types d'activités violentes qui les caractérisent. Dans certains cadres politiques actuels en Europe, la catégorie des jeunes hommes représente un puissant argument politique pour des plateformes politiques autoritaires. Ce type de généralisation et d'instrumentalisation omet fréquemment que les auteurs de violence sont souvent aussi victimes de formes de violence similaires ou autres. Chercher à comprendre et à analyser le comportement violent dans son contexte social n'est pas assimilable à une tentative de justification. Aborder la masculinité revient à dépasser le stade de la condamnation pour examiner ce qui motive la violence et comment en encourager et soutenir les alternatives.

La masculinité peut se comprendre comme l'ensemble des attentes culturelles liées au comportement masculin. L'emploi du terme " masculinité " ne traduit pas un ensemble cohérent de comportements, d'attitudes ou de notions de la virilité au sein des nations, des sociétés et des groupes. Il est nécessaire de rappeler que des hommes différents - connaissant des expériences, des relations et des pressions différentes - peuvent exercer leur masculinité différemment et de façon contradictoire. Il n'empêche que, dans la plupart des contextes, les attentes liées à la masculinité dénotent une prédisposition plus marquée à la violence et à l'agression chez les hommes, que l'expérience sociale tend à normaliser et réguler significativement. Les rôles masculins et les attentes liées à la masculinité sont prétendument ancrés dès la naissance ; dans le langage, dans les relations et les rôles sociaux, dans le sport et les loisirs, dans l'éducation, et en grande partie dans le choix de carrière. Les garçons et les jeunes hommes apprennent et intériorisent les éléments constitutifs de la masculinité à partir des sources reconnues de socialisation, notamment les rôles et les relations



"Je préfère parler de masculinité complexe, le seul fait " d'être un homme " ne décrit pas ce à quoi je tiens et je m'identifie. (traduction non officielle)."

Youth Work with Boys and Young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life
(Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien)
Rapport de séminaire.





"Le travail avec les garçons doit développer une formation et une sensibilisation précoces. Si vous demandez à des jeunes garçons " que souhaitez-vous devenir ? ", vous obtiendrez une indication des rôles, images et mythes qu'ils ont intégrés. Il nous faut découvrir une pédagogie susceptible d'aborder ces questions aux moments opportuns. (traduction non officielle)."

Youth Work with Boys and Young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life (Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien)
Rapport de séminaire.

au sein de la famille et du groupe de pairs, les attentes quant aux rôles et aux comportements dans les cadres institutionnels tels que le travail ou l'éducation, et dans une mesure variable au travers de l'interprétation et de l'évaluation des représentations de la masculinité. Le maintien du service militaire national doit être vu dans beaucoup de pays comme un renforcement des rôles et stéréotypes masculins, faisant intervenir la violence institutionnelle et ordinaire.

Les expressions telles que " soit un homme " ou " un vrai homme " dénotent des idées traditionnelles liées à la masculinité dont l'influence persiste et qui semblent couler de source. Les hommes sont censés se contrôler et contrôler leurs émotions - hormis les manifestations acceptables de colère - avoir le sens de la compétition et pourvoir à leurs besoins. Par ailleurs les concepts masculins d'estime et de valeur sont souvent associés aux notions de reconnaissance publique et de réussite. Cette distinction par rapport à la sphère privée reflète la façon dont la masculinité est généralement définie par opposition aux concepts habituels de féminité. Historiquement, l'homme assumait les rôles de protecteur et de pourvoyeur, rôles attendus et validés publiquement qui lui ont permis de bénéficier de certains privilèges par rapport au statut octroyé aux femmes et aux autres hommes.

Si ces caractéristiques de la masculinité présentent un intérêt à des degrés divers pour chaque homme, la recherche fait valoir actuellement que ce qui était communément appelé masculinité traditionnelle traverse depuis un certain temps une période de crise et de transition.⁸ Les évolutions dans le monde du travail, la santé, la vie familiale et sociopolitique ont ébranlé et remis en cause les rôles et privilèges naguère accordés aux hommes, sans pour autant offrir les moyens de lever la confusion des rôles et des identités. Le statut public des hommes et les marqueurs traditionnels de la virilité ont été bousculés par toute une série de facteurs qui varient naturellement au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe. Les changements socio-économiques ont été d'une importance capitale ; la désindustrialisation a limité ou détruit des emplois traditionnellement associés aux travailleurs masculins et les niveaux permanents et apparemment acceptables de chômage dans beaucoup de pays ont affaibli le lien entre d'un côté le rôle de père et d'époux et de l'autre celui de pourvoyeur et de protecteur. Ces évolutions ont conduit à une perte de revenu et de sécurité pour la famille, mais également des sources d'acceptation et de prestige.

Pour de nombreux jeunes gens, les changements dans la voie royale qui mène à l'âge adulte se sont traduits par des bouleversements au sein de la famille et une redéfinition de la frontière entre vie privée et

⁸ Voir par exemple Chris Haywood & Martin Mac an Ghaill (2003) *Men and Masculinities: Theory, Research and Social Practice*. Open University Press.




publique. Des études pertinentes laissent entrevoir que pour nombre de jeunes hommes, le travail, le mariage et la famille restent interconnectés car ce sont des jalons essentiels du passage à l'âge adulte. Ces attentes doivent désormais s'accommoder d'un éventail de changements sociaux, notamment des expériences différentes de vie familiale, une transformation des attentes et des pratiques en matière de mariage et de cohabitation, de vie professionnelle et d'éducation des enfants.⁹

Il est également important de noter que les critiques féministes des structures patriarcales et de l'invisibilité de l'identité sexuelle ont contribué significativement à faire de la sphère privée non plus le royaume exclusif d'un " homme masculin ", mais un espace où les relations nécessitent une réflexion sur les rôles sexués. La remise en cause des postulats de la masculinité fait également suite aux changements du discours public sur la prévention en matière de santé et de maladie, un domaine en contradiction avec les pratiques masculines de contrôle de ses émotions et de refus de la faiblesse. En général, beaucoup de changements sociaux introduisent une tension entre contrôle et risque. Si la masculinité est fortement attachée au contrôle et à l'autonomie, ces vastes transformations exigent une capacité d'adaptation au changement et au risque, puisqu'exerçant potentiellement une influence tant sur la vie privée que publique.

Il n'existe aucun lien simple et direct entre la masculinité et la violence, mais il est suggéré ici de le garder à l'esprit dans toute réflexion sur les manières de percevoir, décrire et justifier la violence. Dans le contexte de la masculinité, la violence est souvent jugée comme un moyen de renforcer le pouvoir, en dépit de la dégradation physique et psychologique des victimes qui l'accompagne. La violence naît souvent d'un déséquilibre dans les relations de pouvoir et elle sous-entend une lutte pour la survie physique mais aussi psychologique. En l'absence d'autres possibilités d'affirmer le pouvoir, la dignité peut être temporairement regagnée au travers du pouvoir exercé sur autrui. Les travailleurs de jeunesse sur le terrain soulignent constamment la relation existant entre des jeunes gens défavorisés au plan socio-économique et le recours à la violence, moyen pour eux d'acquérir dignité et prestige.

La masculinité ne cause ni ne justifie la violence, mais sous certains aspects elle l'admet. Ne pas faillir aux stéréotypes masculins peut nécessiter la projection d'une image sans concession, une image qui doit être défendue et légitimée dans certaines hiérarchies de pairs masculins où la violence est essentielle à l'affirmation de la masculinité.



La violence et la masculinité sont des facteurs contextuels, et il est important de se tenir en garde contre une surconcentration ou un lien fondamental entre les jeunes hommes marginalisés et la violence.

⁹ Pour un aperçu des recherches récentes sur les jeunes et ces questions, voir Lynne Chisholm & Siyka Kovacheva (2002) *Explorer la mosaïque de la jeunesse européenne - La situation sociale des jeunes en Europe*. Publications du Conseil de l'Europe.



Dans des situations où d'autres critères traditionnels de masculinité sont impossibles à remplir, les prouesses et la force physique deviennent des moyens clés de faire preuve de sa masculinité. Cette notion de preuve est importante pour comprendre la tendance à une violence " récréative " exercée au sein ou entre les groupes de jeunes gens, en particulier mais non exclusivement par les jeunes exclus au plan socio-économique. A cet égard, il importe de souligner que la violence et la masculinité sont des facteurs contextuels et d'éviter toute focalisation ou éventuel lien de causalité entre les jeunes hommes marginalisés et la violence.

En liaison avec d'autres catégories de recommandations présentées dans ce document, il convient de souligner que la masculinité dominante place les femmes en situation de victimes du pouvoir masculin de manières diverses. Dans certains contextes, frapper une femme est un acte honteux, car il ne prouve rien et peut même être un signe de faiblesse de la part de l'auteur. Par ailleurs, l'accroissement de la violence domestique va souvent de pair avec l'implication de l'homme dans d'autres formes de violences " publiques ". Il est essentiel de garder à l'esprit que la violence domestique dirigée contre les femmes reste un problème majeur dans bon nombre de sociétés, et qu'elle peut être liée, entre autres facteurs, à l'expression du pouvoir masculin dans ce que l'on appelle la sphère *privée*. Si la violence domestique en général est souvent tue, ce silence est souvent encore plus profond lorsqu'il s'agit de violence domestique perpétrée à l'égard des hommes. Ceux-ci en sont beaucoup moins souvent victimes que les femmes, mais de telles violences se produisent néanmoins. Cette forme de victimisation est peut-être perçue comme entraînant pour les hommes une perte de pouvoir encore plus importante, et cette question fait aussi aujourd'hui, dans de nombreux pays européens, l'objet d'après discussions d'ordre sociopolitique.

La recherche et les consultations soulignent les conséquences négatives sur la vie de beaucoup de jeunes gens de l'insuffisance fréquente de développement affectif et d'aptitudes interpersonnelles. La violence peut souvent devenir un moyen d'exprimer la colère, la peur ou l'agressivité selon les codes de la masculinité. Un acte violent est une réaction affective dénuée de faiblesse apparente et une réponse active envers l'extérieur. La violence permet souvent de libérer les frustrations développées par les jeunes hommes quant à leur situation sociale, et accumulées par manque d'espaces et de canaux d'expression de leurs besoins affectifs. La colère mène facilement à la violence et, s'agissant d'une émotion qui domine toutes les autres, elle peut également nuire à la santé des auteurs de violence. Le développement affectif joue un rôle essentiel dans le domaine de la sexualité masculine, où les stéréotypes de la puissance masculine et les images de sexualité masculine dominante peuvent avoir des influences préjudiciables, difficiles à évaluer et à combattre par les garçons et jeunes gens.



Cette introduction limitée et partielle aux recommandations de cette section a pour but de souligner que l'analyse des relations des jeunes hommes à la violence dans des contextes sociaux précis est une contribution indispensable aux efforts permanents de prévention de la violence, de transformation des conflits et de défense des droits de l'homme. Agir auprès de garçons et de jeunes gens doit principalement consister à analyser les racines des comportements violents et à explorer les alternatives à la violence. Les travailleurs de jeunesse oeuvrant dans ce domaine soutiennent fermement que les garçons et les jeunes hommes demandent une assistance de ce type, par voie directe ou indirecte. Il est également important de reconnaître la nécessité d'aborder la masculinité en liaison avec d'autres problèmes énoncés dans ce document : le sexisme, l'homophobie, la violence en bande et la violence dans les écoles.

L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que moyen d'approcher la violence et les jeunes a une importance particulière car elle part du postulat que le comportement violent est appris de la société et qu'il peut donc être modifié. L'action auprès des jeunes impliqués dans la violence est axée sur le changement et insiste sur le fait que la responsabilité des auteurs ne peut être transférée à d'autres. De même, la réussite des changements tient à l'importance accordée aux contextes sociaux, économiques et politiques dans lesquels la violence des jeunes est perpétrée, et à la nécessité de définir les objectifs à court, moyen et long terme des programmes et politiques. Le travail auprès de garçons et de jeunes gens prend des formes très diverses, mais, pour être couronné de succès, il doit :

- ✦ Etablir des relations constructives et des espaces dans lesquels les jeunes gens peuvent réfléchir à leur vie.
- ✦ Viser à libérer les jeunes hommes des pressions les incitant à se conformer ou à se mesurer à l'aune des stéréotypes de masculinité dominante.
- ✦ Encourager les jeunes hommes à jouer un rôle actif dans leur communauté et à s'attaquer aux problèmes ayant une incidence sur leur vie.
- ✦ Trouver des formes et des stratégies innovantes de soutien actif aux jeunes hommes qui n'en expriment pas directement le besoin.
- ✦ Former les travailleurs de jeunesse pour développer les compétences, la conscience et les attitudes nécessaires à une action efficace auprès des garçons et des jeunes gens.
- ✦ Être reconnu, estimé et soutenu par un éventail plus large d'initiatives et d'acteurs du travail de jeunesse.

La réalisation de ces objectifs suppose un réexamen des relations entre éducation formelle et non-formelle, un degré de priorité élevé accordé au travail de jeunesse auprès des garçons et des jeunes gens et à l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les



politiques et les programmes d'assistance, et à l'abandon par la société de la relation simpliste entre crime et justice punitive. Un discours moralisateur sur la violence tenu aux jeunes impliqués dans cette violence n'a pratiquement aucune utilité : l'adhésion au cadre moral n'intervient qu'après assimilation par ces jeunes de réalités convergentes. Pour beaucoup d'entre eux, l'implication dans la violence est source de gains matériels, de position hiérarchique avantageuse et de distraction. Agir auprès de jeunes auteurs de violence implique de les aider à comprendre que la violence est évitable et que son abandon présente d'autres avantages pour eux-mêmes et les autres.

Le travail de jeunesse auprès des garçons et des jeunes gens est développé à des degrés divers dans les différents pays européens. Il fait intervenir à la fois un intérêt général porté aux jeunes confrontés à une transition prolongée et délicate vers l'âge adulte et des actions spécifiques visant à prévenir la violence ou la récidive. A cet effet, les méthodologies et les approches sont très diversifiées et incluent un travail d'approche et de rencontre dans la rue, les clubs de jeunes et auprès des groupes de jeunes gens, ainsi que des projets basés sur le sport, la musique et les arts. Il reste néanmoins beaucoup à faire et l'offre actuelle de services doit être révisée en reconnaissance du fait que les besoins des jeunes gens varient d'un individu à l'autre. Il faut aussi être conscient que les tentatives visant à concevoir des approches éducatives de la masculinité ont peu de chances de ne pas être contestées par des acteurs sociaux qui percevront et investiront variablement les discours sur la masculinité, et savoir par conséquent que les projets et initiatives devront comporter des arguments sur leur utilité et leur pertinence.

Il est demandé au Conseil de l'Europe de :

- ❖ Soutenir le développement complémentaire d'approches éducatives du travail de jeunesse auprès des garçons et des jeunes gens et d'en promouvoir l'approche intégrée dans les pratiques et les cadres existants du travail de jeunesse.

Les autorités nationales devraient :

- ❖ Reconnaître que les individus ont tous un droit fondamental à l'intégrité de la personne et à la sécurité, et que les besoins et actions des jeunes hommes doivent être abordés sous cet angle.
- ❖ Se rendre compte que que la prévention de la violence et le travail de jeunesse de cette nature ont besoin de financement, à long terme, d'un engagement, de temps et de patience pour développer des programmes durables.
- ❖ Engager et utiliser des recherches visant à analyser les besoins et les problèmes spécifiques des garçons et des jeunes hommes, notamment ceux liés aux expériences vécues par les minorités et aux difficultés socio-économiques.



- ❖ Soutenir le développement du travail auprès des garçons et des jeunes gens ainsi que la formation ou le recyclage des travailleurs de jeunesse.
- ❖ Dans les programmes d'éducation formelle, mettre un accent particulier sur les capacités de survie, le développement personnel et la sensibilisation à l'égalité des sexes.

Il importe que les autorités locales :

- ❖ Soutiennent la formation des travailleurs de jeunesse en matière d'approche intégrée à l'égalité des sexes, de résolution des conflits et d'apprentissage interculturel et intègrent ces aspects dans toutes les offres éducatives pertinentes.
- ❖ Reconnaittent que les garçons et les jeunes hommes ont besoin d'entreprendre un développement à long terme et s'engagent à offrir un soutien et un financement à long terme à des programmes durables.
- ❖ Consultent les jeunes pour s'assurer que les points de vue des deux sexes sont pris en compte dans les objectifs et les résultats des initiatives locales.
- ❖ Facilitent les partenariats pour les activités pertinentes, avec la participation des garçons, des jeunes gens et de leurs parents, des organisations de jeunesse et des écoles et, dans la mesure du possible, des représentants des groupes de la communauté.
- ❖ Soutiennent l'élaboration de matériel pédagogique traitant des questions de masculinité, d'égalité des sexes et de non-violence, conçu avec une conscience du langage et de la représentation.
- ❖ Reconnaittent l'importance de l'influence des pairs et soutiennent le développement d'initiatives d'éducation par les pairs offrant des alternatives crédibles aux stéréotypes masculins.

Les organisations de jeunesse devraient :

- ❖ Soutenir l'émergence du travail de jeunesse auprès des garçons et des jeunes hommes au travers d'une formation accrue en gestion de projet, compétences organisationnelles, planification et mise en œuvre éducatives.
- ❖ S'efforcer d'offrir aux jeunes gens des environnements sûrs leur permettant d'exprimer leurs sentiments et contrôler l'intégration de leurs environnements et pratiques de travail.
- ❖ Soutenir les initiatives d'éducation par les pairs, notamment en partenariat avec les institutions d'éducation formelle et autres organisations de la communauté.
- ❖ Encourager et soutenir les travailleurs de jeunesse afin qu'ils engagent une réflexion permanente sur eux-mêmes en leur qualité de travailleurs de jeunesse, y compris sur l'atteinte d'objectifs réalistes et l'évaluation de leurs pratiques.



- Veiller à ce que les travailleurs de jeunesse bénéficient d'une formation appropriée aux questions d'égalité des sexes, de pouvoir et de sexualité, sans oublier les compétences et la méthodologie nécessaires pour intégrer la sensibilisation à l'égalité des sexes dans leur travail.
- Aborder tout particulièrement la question de la masculinité et les problèmes y afférents dans le cadre de leur éducation aux droits de l'homme, et s'attaquer au déséquilibre présent entre santé physique et santé émotionnelle dans l'éducation générale.





2.3. VIOLENCE HOMOPHOBE

Les jeunes continuent de subir des violences physiques, verbales et institutionnelles en raison de leur identité sexuelle. La crainte et les préjugés suscités par les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT) se manifestent par des crimes de haine, des brimades à l'école et sur le lieu de travail et diverses formes de violence émotionnelle. Dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, les facteurs contribuant à l'homophobie sont très divers, et les différences de conditions de vie des jeunes LGBT et des possibilités qui leur sont offertes varient fortement selon le contexte national et local. On peut néanmoins souligner que ces problèmes d'ordre général sont liés à un manque d'informations cohérentes et de sensibilisation à la diversité sexuelle dans les familles, les institutions sociales et les médias, et à la persistance de stéréotypes dans les discours religieux, politiques et culturels.

Comme l'a montré la section 2, les violences envers les femmes et les autres groupes vulnérables de la société peuvent être, dans de nombreux contextes, des affirmations d'une masculinité agressive, et les jeunes gays sont particulièrement visés à cet égard. A des degrés divers, l'homosexualité est toujours définie par opposition à la masculinité " véritable " et assimilée à des critères distinctifs se chevauchant tels que la féminité et la faiblesse. La notion de différence, et la justification qu'offrent les préjugés envers l'homosexualité, alimentent la violence courante exercée envers les jeunes homosexuels. Les victimes sont également des jeunes hommes qui ne sont pas gays, mais dont l'apparence, l'attitude ou le comportement incitent à les classer dans la catégorie des gens différents, pas " vraiment masculins " ou homosexuels et à les prendre logiquement pour cibles de violences.

Tout laisse à penser que la menace et l'expérience de la violence restent un aspect omniprésent de la vie des jeunes gays. C'est particulièrement le cas en Europe de l'Est et du Sud-Est, et malgré la protection juridique dont ils jouissent et un changement des attitudes sociales, le problème reste également important dans les pays d'Europe occidentale. Il faut reconnaître qu'un fort taux de non-signalisation des violences homophobes est probable dans nombre de pays européens, une situation qui dénote le sentiment d'insécurité des victimes de crimes dictés par la haine lors de leurs rapports avec la police ou les services sociaux¹⁰.

A l'instar de toutes les autres formes de violence évoquées dans ces recommandations, la violence physique et verbale dirigée contre la jeunesse LGBT en général et les jeunes gays en particulier peut donner lieu à toute une série de conséquences éprouvantes. La violence, réelle

¹⁰ Voir *Les leçons de la violence* Rapport du Symposium, 2003 : 61-63. Le site internet de l'Organisation internationale des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (ILGA) assure l'accès à des divers rapports nationaux et internationaux de recherche.



"Si votre seul crime est d'être différent, que pouvez-vous y faire ? (traduction non officielle)."

Youth Work with Boys and Young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life (Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien)
Rapport de séminaire, p 27.



ou simple menace, peut aboutir au final à une violence infligée à soi-même. L'Europe connaît des taux croissants de suicide chez les jeunes hommes en général et plusieurs études montrent que les tentatives de suicides sont sensiblement plus nombreuses chez les jeunes gays que chez leurs homologues hétérosexuels. L'insécurité, la crainte et le sentiment d'isolement et d'impuissance sont souvent liés à des taux élevés de toxicomanie ou d'alcoolisme, à la dépression, à l'absence de domicile et à l'incapacité de mener à bien des études et formations de divers niveaux.



L'insécurité, la crainte et le sentiment d'isolement et d'impuissance sont souvent liés à des taux élevés de toxicomanie ou d'alcoolisme, à la dépression, à l'absence de domicile et à l'incapacité de mener à bien des études et formations de divers niveaux.

Les groupes de défense de la jeunesse lesbienne, homosexuelle, bisexuelle et transgenre font état d'un besoin constant de remise en cause des valeurs cachées et des postulats normatifs qui imprègnent les différentes structures avec lesquelles les jeunes doivent interagir. Il s'agit entre autres de leur invisibilité dans les dispositions et les définitions institutionnelles, du renforcement continu des rôles sexuels traditionnels dans les écoles, les lieux de travail et les institutions, et des approches non-intégrées des programmes éducatifs. De ce fait l'éducation et la sensibilisation aux problèmes liés aux préjugés homophobes doivent prendre en compte non seulement les cas d'abus physiques et verbaux évidents, mais également les contextes sociaux contribuant silencieusement à l'ignorance et à l'invisibilité.

Les efforts de lutte contre la peur et l'ignorance et de renforcement de l'estime de soi des jeunes LGBT reposent à la fois sur les initiatives et les curricula de l'école formelle et sur l'éducation non formelle et le travail de jeunesse. Le travail de sensibilisation devrait prendre place dans le cadre de l'éducation à l'égalité des sexes et de l'éducation sexuelle, car les préjugés fondés sur l'orientation sexuelle sont liés au peu d'intérêt accordé aux questions complexes et fondamentales de sexualité et d'identité. Ce type d'éducation doit s'étendre aux enseignants, aux travailleurs de jeunesse, aux travailleurs sociaux, à la police et aux professionnels de la santé et faire intervenir un examen des normes et préjugés personnels et institutionnels. La police et les professionnels de santé devraient bénéficier d'une formation complémentaire pour pouvoir prendre en charge les victimes de crimes dictés par la haine.

Les autorités nationales devraient :

- ❖ Décréter des changements juridiques dans tous les domaines où persistent des discriminations fondées sur le genre, la sexualité ou l'orientation sexuelle, et ce faisant promouvoir la sensibilisation du grand public à la discrimination et aux problèmes importants qui y en découlent.
- ❖ Veiller à ce que les définitions des crimes dictés par la haine et leurs approches juridiques intègrent de façon appropriée les crimes motivés par l'hostilité ou des préjugés fondés sur l'orientation sexuelle.



- ❖ Soutenir le développement de programmes de formation pour les fonctionnaires de police, les prestataires de services sociaux et les professionnels de santé en charge des victimes de crimes dictés par la haine, afin de leur garantir sécurité et soutien.
- ❖ Veiller à ce que les curricula scolaires d'éducation sexuelle incluent également les questions relatives aux LGBT, de manière à offrir à l'ensemble des élèves et étudiants une information complète et cohérente.
- ❖ Impliquer les organisations et les mouvements LGBT dans la définition des aspects des politiques nationales de jeunesse qui les concernent, par exemple l'éducation sexuelle dans les écoles.
- ❖ Inclure une formation anti-homophobe dans les programmes de réinsertion destinés aux auteurs de crimes dictés par la haine et aux personnes coupables de crimes liés à la discrimination.

Il importe que les autorités locales :

- ❖ Mettent en place et contrôlent une formation appropriée pour la police et les professionnels de santé qui sont au contact de victimes de crimes dictés par la haine afin de leur garantir sécurité et soutien et de favoriser l'augmentation du nombre de signalements de crimes et d'enquêtes.
- ❖ Offrent une formation continue adéquate pour aider à l'inclusion des questions relatives aux LGBT dans les programmes scolaires et mettre à la disposition des enseignants les informations et le matériel nécessaires.
- ❖ Soient préparées à soutenir des activités de sensibilisation générale et une éducation appropriée des travailleurs de jeunesse traitant des questions de genre, de sexualité et de pouvoir.
- ❖ Allouent des ressources pour la diffusion d'informations facilement accessibles concernant la santé et les modes de vie visant les jeunes qui cachent encore leur homosexualité.
- ❖ Soutiennent la formation et des recherches complémentaires pour les jeunes militants LGBT sur la façon d'agir contre la violence et de conseiller les jeunes victimes de violence.

Il est essentiel que les organisations de jeunesse :

- ❖ Veillent à la représentation des jeunes LGBT dans les institutions de jeunesse telles que les conseils des jeunes, aux niveaux régional, national et européen.
- ❖ Réclament des changements juridiques dans tous les domaines où subsiste la discrimination fondée sur le genre, la sexualité ou l'orientation sexuelle.
- ❖ Reconnaissent que le travail de jeunesse devrait intégrer divers points de vue, diverses images de la sexualité et un langage inclusif pour éviter de renforcer encore les stéréotypes de genre, de sexualité ou d'orientation sexuelle.



- Développer et faire pression en faveur d'une éducation appropriée des travailleurs de jeunesse, afin de leur permettre d'aborder les questions de genre, de sexualité et de pouvoir. Cette éducation devrait aider les travailleurs de jeunesse à mieux se connaître, elle est particulièrement importante pour agir auprès des garçons et des jeunes gens sur leurs sentiments, leurs émotions et leur craintes concernant la sexualité.
- Développer des partenariats entre des organisations et les organisations LGBT pour aborder la prévention de la violence et la sensibilisation à l'égalité des sexes.



3. Racisme et discrimination

Le Conseil de l'Europe et ses nombreuses organisations de jeunesse partenaires se sont depuis longtemps investis dans la lutte active contre le racisme et la discrimination qui en résulte. Compte tenu du climat actuel dans beaucoup de pays européens, cet engagement devra se poursuivre indéfiniment. Les crimes de haine, la violence raciste et les manifestations de racisme prennent des formes variées et les préjugés fondés sur les différences ethniques, d'origine ou de classe sont en constante mutation. C'est pourquoi la politique de jeunesse, les activités de lutte contre le racisme et les militants doivent en permanence tenir compte des formes et des agents du racisme et de la discrimination qui oeuvrent dans leurs sociétés.

Dans nombre de pays européens, les préjugés raciaux sont le produit des inégalités de pouvoir dans les relations historiques qui ont conduit à l'Europe multiethnique d'aujourd'hui. Les préjugés sont souvent aggravés et activés par les inégalités socio-économiques entre les individus, les groupes et les communautés et sont trop souvent mis en avant dans les sociétés contemporaines pour justifier l'action ou l'inaction des individus et des institutions. Si les théories biologiques du racisme ont été dans une large mesure rayées du paysage européen, le racisme à légitimation culturelle recourt aux mêmes tactiques de différenciation et d'infériorisation des divers peuples, fondées sur de prétendues différences ou des caractéristiques et effets sociaux supposés.

Le terme " racisme " peut masquer le fait qu'il ne s'agit nullement d'une pratique cohérente et unifiée, que les individus et les institutions ont tendance à énoncer des opinions et à s'engager dans des pratiques discriminatoires envers certains mais pas envers d'autres, ou encore discriminatoires à des degrés divers de manière consciente ou involontaire. Au cours des dernières décennies, l'Europe s'est davantage concentrée au plan politique et éducatif sur les expressions individuelles de racisme, mais aussi sur les inégalités et la discrimination fondées sur la race dans les prestations sociales, l'éducation, l'emploi ainsi que sur le " racisme institutionnel " qui règne dans les organes et les services de l'Etat. Nombre de pays européens affrontent ou sont forcés d'affronter la relation profonde qui existe entre discrimination raciale et pauvreté, malgré la diversité des réponses apportées à ce problème.

En dépit d'un intérêt grandissant porté au racisme et à la discrimination - et la sophistication croissante des analyses et des approches - le racisme en Europe continue à prendre de l'ampleur et à nuire à la sécurité et au développement des individus au travers du harcèlement, de l'exclusion et de la violence physique. La violence raciste et discriminatoire présente un visage différent selon le contexte, elle peut être commise par des bandes organisées, des organisations d'extrême droite ou être le fruit de tensions dans la rue ou d'une rencontre de



"La lutte contre le racisme est une entreprise qui se poursuit actuellement et qu'il n'est pas possible d'éradiquer totalement car sa nature change constamment. Il a existé dans toute l'histoire de l'humanité et continuera d'exister sous une forme ou une autre."

Les leçons de la violence,
Rapport de symposium, p 55



hasard. Dans nombre de pays européens, il est décourageant de constater la recrudescence de la violence envers les minorités nationales, les migrants et les demandeurs d'asile, accompagnée d'une recherche de légitimité dans les déclarations et les politiques de certains partis. De même, la criminalisation et la diabolisation par les médias des migrants et demandeurs d'asile contribuent à la violence et à la justification de la violence envers ces derniers. Dans ce contexte, la notion de *crime dicté par la haine* bénéficie d'une reconnaissance de plus en plus large. Si les situations législatives et les horizons de reconnaissance varient grandement selon les pays européens, le crime de haine peut être défini au sens large comme " un crime où le préjugé de l'auteur envers un groupe quelconque identifiable de la population est un facteur essentiel pour déterminer qui est victimisé " (traduction non officielle)¹¹. A partir de cette définition, il importe de reconnaître que le fait d'être " identifiable " est affaire de perception : les gens peuvent être victimisés sur la base de la couleur de leur peau, de leur origine ethnique, de leur nationalité ou de leur religion et les caractéristiques leur être attribuées quelle que soit la perception qu'ils en ont eux-mêmes. Les crimes dictés par la haine causent des dommages physiques et psychologiques aux victimes, mais ils ont également le pouvoir d'attiser les tensions intra et intercommunautaires.



Les politiques et pratiques racistes dans l'Europe contemporaine doivent être appréciées dans le contexte de la pauvreté et de l'inégalité mondialisées.

Les politiques et pratiques racistes dans l'Europe contemporaine doivent être appréciées dans le contexte de la pauvreté et de l'inégalité mondialisées. Les effets du capitalisme mondialiste hautement concurrentiel entraînent une instabilité économique accrue au plan national et des mouvements de masse de personnes du Sud vers des destinations du Sud et du Nord . Ceci a souvent conduit à des climats politiques tendus où les prestations sociales sont de plus en plus liées à une légitimité fondée sur l'appartenance nationale, par opposition à la citoyenneté ou aux droits de l'homme. Le racisme en Europe et au-delà doit aussi être mis en relation avec les changements intervenus dans le climat politique mondial depuis 2001. Dans certains contextes, les droits de l'homme et les libertés civiles ont été affaiblis ou ignorés au nom des prérogatives de sécurité, et l'extension des sentiments et actions islamophobes et antisémites signalés dans toute l'Europe posent de nouveaux défis à la lutte contre le racisme.

Les jeunes sont particulièrement vulnérables aux effets du racisme et de la discrimination et aux exclusions qu'ils génèrent. Les jeunes gens, avec leurs identités et leurs attaches multiples, sont soumis à des pressions particulières dans les situations de tension et de polarisation. Lorsqu'ils portent visiblement les marques de leur différence, les jeunes hommes et femmes sont vulnérables aux attaques et à la marginalisation. Une telle marginalisation peut être de long terme et impliquer des inégalités

¹¹ Définition formulée par l'Association of Chief Police Officers (APCO) UK, tirée de http://www.c21project.org.uk/citizenship_21/information_centre/violent_hate_crime/



d'accès et d'opportunités dans l'éducation et l'emploi. Dans beaucoup de pays européens, les lois sur la citoyenneté et le mariage établissent une discrimination envers les jeunes couples de nationalité et de culture mixtes. En même temps, les jeunes sont en première ligne des mouvements de lutte contre le racisme. Étant donné l'impact du racisme et la façon dont la discrimination change et évolue, il est impératif que les jeunes soient très sérieusement consultés et intégrés à tout processus de prise de décision et que leurs initiatives de terrain soient mises en exergue et soutenues.

Le Conseil de l'Europe devrait :

- ❖❖❖ Faire un effort particulier pour s'assurer que le racisme sous ses multiples formes conserve une place centrale dans ses engagements en faveur des droits de l'homme et dans les programmes éducatifs, et veiller davantage à ce que le matériel approprié soit disponible, y compris des traductions dans les langues locales, pour les écoles, les organisations de jeunesse et les institutions engagées dans la formation contre le racisme.
- ❖❖❖ Porter toute son attention sur le regain d'antisémitisme et d'islamophobie dans bon nombre de sociétés européennes.
- ❖❖❖ Diriger un échange au niveau européen sur les définitions du crime dicté par la haine et les approches législatives y afférentes.
- ❖❖❖ Utiliser sa position privilégiée et son autorité pour offrir des espaces de dialogue et de travail en réseau aux représentants gouvernementaux et aux acteurs de la société civile, et encourager et soutenir une coopération de ce type entre les secteurs et les disciplines.

Il est impératif que les autorités nationales :

- ❖❖❖ Révisent et réforment les politiques discriminatoires et contraires aux normes et aux instruments des droits de l'homme, et susceptibles d'alimenter ou de légitimer la violence sociale au sens large et la discrimination.
- ❖❖❖ S'assurent que les récentes intensifications des politiques et dispositions de sécurité n'empiètent pas sur les droits individuels ou ne contribuent pas à un regain de discrimination envers des groupes et des communautés vulnérables.
- ❖❖❖ Développent une législation sur les crimes dictés par la haine en relation avec la violence raciste, xénophobe, homophobe ou fondée sur le genre et soutiennent la prestation de services pertinents pour les victimes de ces crimes.
- ❖❖❖ Soutiennent le développement et la mise en œuvre d'activités de formation pour tous les acteurs du secteur de la prévention de la violence et de la discrimination, y compris les fonctionnaires de police, les enseignants et les professionnels des services sociaux. Ces activités peuvent bénéficier de l'expertise de la société civile.



Les autorités locales sont encouragées à :

- ❖ Former leur personnel à traiter les crimes et la violence fondés sur le racisme, y compris ceux commis contre ou par les jeunes.
- ❖ Soutenir l'intégration de pratiques éducatives interculturelles et non-formelles dans les écoles et les structures d'éducation formelle. Des partenariats avec les communautés locales, les élèves et les ONG pour la conception et la mise en place de ces stratégies sont également encouragés.
- ❖ S'assurer que la formation des enseignants accorde une place particulière à l'éducation aux droits de l'homme en tant que matière à part entière et approche intégrée dans le cadre d'autres sujets et activités.
- ❖ S'assurer que les programmes d'éducation aux droits de l'homme contiennent des dispositions spécifiques pour informer les membres des groupes vulnérables de leurs droits et des moyens de recours disponibles.

Il est demandé aux organisations de jeunesse de :

- ❖ Donner la priorité à la lutte contre le racisme et la discrimination dans leurs activités et la vie de leur organisation.
- ❖ Développer des partenariats avec les acteurs de l'éducation formelle afin de privilégier et d'améliorer la qualité de l'éducation participative aux droits de l'homme.
- ❖ Veiller à ce que les programmes d'éducation aux droits de l'homme contiennent des dispositions spécifiques pour informer les membres des groupes vulnérables de leurs droits et des moyens de recours disponibles.




4. Violence dans les écoles



Si les établissements scolaires s'efforcent de créer et maintenir un environnement sécurisé pour l'apprentissage et l'épanouissement personnel, pour de nombreux élèves, la violence sous différentes formes est directement ou indirectement présente dans le quotidien à l'école. La violence s'exerce dans les écoles de tous pays et sa prévention devrait figurer au rang des priorités de toutes les politiques éducatives et de jeunesse nationales.

La violence dans les écoles n'est pas un phénomène nouveau. Néanmoins, il a fallu attendre ces dernières années pour qu'elle s'inscrive dans la conscience publique, notamment après de nombreux cas d'homicides et de suicides consécutifs à des brimades en Europe et au-delà. Ces tragédies peuvent être perçues comme les manifestations visibles et extrêmes de la violence actuelle et sans doute croissante qui règne dans les écoles. Si les formes, les tendances et les causes de la violence varient considérablement au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, il est largement convenu que l'école peut de plus en plus être comparée à un microcosme des angoisses sociales plus larges, et que l'environnement scolaire n'est pas isolé des tensions et de la violence caractéristiques des sociétés en général et des communautés locales accueillant les établissements en particulier. Ce manque d'isolement est aggravé par le poids qui pèse sur les écoles en leur qualité d'agent de socialisation dans les périodes de transitions complexes et variées qui mènent l'enfant à l'âge adulte et à la vie professionnelle. Néanmoins, les facteurs traditionnels tels que les règlements internes des écoles et les relations élèves-enseignants pourraient désormais n'avoir que peu d'influence pour dissuader de la violence.

Les écoles sont le théâtre d'actes de violence dont le niveau de gravité, l'intention, la motivation, la cause et les victimes varient grandement. La violence peut être sporadique et aléatoire, mais elle peut également consister en des brimades et des harcèlements répétitifs et constants, allant d'agressions verbales et psychologiques, aux vols d'objets personnels, voire aux agressions physiques. Il est nécessaire de souligner que la perception, l'identification et donc le traitement d'une brimade peuvent varier : des actes qui menacent l'intégrité et la sécurité d'un individu peuvent parfois passer inaperçus et échapper à la conscience jusqu'au moment où les conséquences elles-mêmes deviennent visibles. Les débats afférents à la violence scolaire portent principalement sur la violence entre élèves. Si la question de la violence exercée par des enseignants sur des élèves continue de poser problème dans certains contextes, celle de la violence dont sont victimes les enseignants est un sujet d'inquiétude croissante. Cette évolution est complexe, mais la violence exercée sur les enseignants peut sans doute être rapprochée du climat général de dévalorisation de la profession d'enseignant qui règne dans les sociétés européennes.



il est largement convenu que l'école peut de plus en plus être comparée à un microcosme des angoisses sociales plus larges.



À l'instar d'autres cadres sociaux ou institutionnels, subir la violence à l'école est souvent la conséquence d'une différence ou d'une infériorité perçue, car la violence à connotation raciste, discriminatoire, homophobe ou liée au genre franchit elle aussi les portes des établissements scolaires. Pourtant, la violence dans les écoles doit être abordée en tant qu'amalgame changeant d'influences sociales plus vastes et de relations et dynamiques spécifiques à l'environnement scolaire. Les petits caïds justifient parfois leurs brimades, par exemple, en des termes racistes, mais leur comportement est également souvent dicté par l'instauration et le maintien de hiérarchies au sein des populations scolaires. Dans certains contextes, cette forme de violence à l'école a été associée à la perpétuation, voire à l'intensification, d'activités de gangs au sein de l'environnement scolaire.

La violence à l'école est liée, directement et indirectement, à des conséquences préjudiciables à court et long terme : des cas individuels de dépression, à l'abus de substances et au retard scolaire, jusqu'à des problèmes plus importants de chômage, de niveaux insuffisants en calcul, lecture et écriture dans l'ensemble de la société, et la normalisation de la violence en tant que réponse à des conflits de tous genres. La violence dans les écoles déstabilise les institutions éducatives au plan individuel, mais aussi les incitations à participer à la vie politique et sociale et à la paix durable. C'est particulièrement le cas lorsque la violence à l'école est à la fois la conséquence de la pauvreté environnante et de la marginalisation sociale, et l'instrument de leur aggravation. La violence implique des actes interpersonnels. Mais l'élaboration d'approches intégrées et contextualisées visant à prévenir la violence et ses conséquences, requiert le traitement et le contrôle de la violence scolaire dans le contexte socio-économique.



La prévention de la violence est au cœur de l'éducation à la citoyenneté démocratique. L'enseignement scolaire qui s'efforce d'encourager le pluralisme, l'égalité des sexes, le respect actif des droits de l'homme et le règlement pacifique des conflits doit se montrer cohérent et proactif.

Souvent, des stratégies préventives sont adoptées en réaction à l'émergence visible d'incidents violents au sein d'une population scolaire. Étant donné la nature souvent extrême de la violence et son coût social important, une action préventive et des stratégies durables doivent être décidées en priorité. La prévention de la violence est au cœur de l'éducation à la citoyenneté démocratique, et l'enseignement scolaire qui s'efforce d'encourager le pluralisme, l'égalité des genres, le respect actif des droits de l'homme et le règlement pacifique des conflits doit se montrer cohérent et proactif dans sa volonté de combattre les manifestations et de traiter les causes sous-jacentes de violence dans le cadre scolaire. L'évolution fondamentale de l'éducation formelle vers une éducation participative centrée sur l'apprenant pourrait également y contribuer. La question de la violence et du pouvoir est abordée au mieux dans les contextes où les relations de pouvoir font ouvertement l'objet de discussions, et ceci peut être particulièrement important au sein de l'école en tant qu'institution. Si



les réalités diverses et souvent déplorables de la vie scolaire signifient que de tels sentiments peuvent paraître excessivement utopiques, une école démocratique est très probablement le meilleur endroit pour l'apprentissage de la pratique de la démocratie, de même qu'un environnement institutionnel participatif pour celui de la responsabilité.

Comme le suggère le point précédent, une recommandation essentielle, centrale pour cette section, est le développement de *partenariats pour une prévention durable de la violence*. Les causes sous-jacentes et les effets de la violence passent librement la frontière fluctuante entre école et société, d'où la nécessité d'actions concertées pour rassembler des réseaux sociaux particuliers autour de chaque école individuelle. Si les diverses situations nationales, régionales et locales influent sur la faisabilité et le développement des différents partenariats, la liste recommandée de participants devrait inclure :

- ❖ Des élèves de l'école - à la fois à titre individuel et au travers de leurs organes représentatifs - y compris de très jeunes élèves et de futurs étudiants potentiels.
- ❖ La communauté de l'école au sens le plus large, les enseignants et leurs organisations, le personnel administratif et les organes de direction, le personnel non-enseignant, les parents et leurs représentants, ainsi que les services sociaux et de santé qui sont en contact avec les écoles.
- ❖ Les autorités locales et régionales, notamment les services spécialisés qui interviennent en général dans la prévention de la violence.
- ❖ Les organisations de jeunesse et les clubs de jeunes actifs à l'école ou au plan local.
- ❖ Les organisations non gouvernementales investies dans des activités accessibles et complémentaires - telles que l'éducation non-formelle et le militantisme culturel - et les organisations qui travaillent avec et représentent peut-être les diverses communautés dans la zone desservie par l'école.
- ❖ L'autorité nationale responsable de la politique de l'éducation, en étroite coopération avec les personnes investies dans la politique de jeunesse, la justice et l'application de la loi, la planification régionale et la politique urbaine et les questions socio-économiques.
- ❖ Les médias locaux, régionaux et communautaires en particulier, ainsi que, dans la mesure du possible, les réseaux de médias d'envergure plus large.
- ❖ Les représentants des cercles de recherche sociale des structures universitaires, gouvernementales et non-gouvernementales.

Ces partenariats devraient viser au développement d'un processus permanent de suivi, de consultation et d'initiative jointe plutôt qu'à la création de structures rigides et formelles. Ils tirent leur justification de la



constatation que la violence et les brimades diminuent à l'école grâce à l'interaction concertée d'une collaboration étroite et d'un engagement fort des parents, de l'appui d'un personnel enseignant lui-même soutenu, d'une gestion avisée et réfléchie par la direction de l'école, ainsi que de l'implication et la consultation des instances de la communauté, des organisations de jeunesse et des acteurs de la communauté dans son ensemble.

C'est pourquoi les recommandations présentées dans cette section, si elles s'adressent plus particulièrement aux intervenants désignés, sont également destinées aux autres.

Le Conseil de l'Europe est encouragé à :

- Engager et diffuser une étude internationale complète et comparative des problèmes de violence à l'école.
- Étendre ses lignes directrices sur la politique de jeunesse pour y inclure la violence, les brimades et le harcèlement à l'école.
- Faire un effort particulier pour promouvoir l'éducation aux droits de l'homme et l'éducation à la citoyenneté démocratique, instruments importants dans le traitement de la violence à l'école et le développement de mesures préventives. A cet effet, l'institution devrait veiller à ce que les enseignants et les écoles puissent se procurer ses supports pour l'éducation aux droits de l'homme et la formation des enseignants, y compris des traductions dans les langues locales.
- Donner la priorité à la préparation et à la diffusion d'un manuel sur la mise en œuvre de stratégies de prévention de la violence à l'école, s'appuyant sur la recherche, la consultation et les conclusions tirées du projet intégré " Réponses à la violence dans la vie quotidienne ".

Il est demandé aux autorités nationales de :

- Promouvoir en toute occasion le respect de la profession d'enseignant et de s'engager à un soutien durable pour régler les problèmes et les tensions dans les salles de classe.
- Veiller à ce que la prévention et le traitement de la violence dans les écoles soient pleinement intégrés dans chaque politique nationale de jeunesse.
- Soutenir cette idée-force dans la politique nationale de jeunesse au travers d'une recherche de pointe sur la violence dans les écoles et du développement d'un plan d'action national.
- Garantir la durabilité de la stratégie de prévention par la mise en place d'organes de suivi nationaux s'il n'en existe pas encore et leur renforcement pour offrir assistance et soutien aux partenariats locaux.
- Adopter les mesures budgétaires appropriées pour soutenir le développement et le bon fonctionnement des partenariats locaux.



Il importe que les autorités locales et régionales :

- ❖ Intègrent la prévention de la violence à l'école dans leurs programmes généraux de prévention de la violence dans la vie quotidienne.
- ❖ Mettent en œuvre des politiques de jeunesse intégrant participation et consultation des jeunes dans la vie démocratique locale et régionale.
- ❖ Soutiennent au plan matériel et financier le développement de stratégies de prévention et de partenariats locaux.
- ❖ S'assurent que la formation initiale et complémentaire des enseignants délivre des compétences leur permettant de traiter la violence et les conflits dans les salles de classe, et d'aborder l'éducation aux droits de l'homme, les approches d'éducation non formelle, des stratégies de gestion des conflits et de communication sociale.

Les établissements scolaires sont encouragés à :

- ❖ Introduire des initiatives dans le domaine de la prévention de la violence et de la sensibilisation dans les programmes, en anticipation d'éventuels incidents violents.
- ❖ Garantir le fonctionnement démocratique des écoles, en particulier la reconnaissance de la place légitime des élèves et de leurs parents.
- ❖ Soutenir les enseignants et les élèves en entreprenant des actions jointes de prévention de la violence.
- ❖ Faciliter l'éducation formelle et non-formelle par les pairs à l'école, reconnaissant que l'influence des pairs est d'une importance significative dans la vie des jeunes et qu'elle offre potentiellement des alternatives réelles et crédibles à la violence et au prestige dont jouit celle-ci au plan social.
- ❖ S'engager dans des partenariats locaux pour la prévention de la violence et, à cet effet, intégrer l'école et ses installations dans la vie de la communauté environnante.

Les organisations de jeunesse devraient

- ❖ chercher à développer des partenariats avec les écoles pour donner la parole aux jeunes, accroître leur participation et promouvoir l'éducation non-formelle dans les programmes et les stratégies de prévention de la violence.

5. La violence urbaine et les jeunes

L'espace urbain a longtemps été associé aux concepts d'opportunités et d'insécurité et les jeunes ont été les emblèmes à la fois de la vitalité de la " vie citadine " et des menaces que fait peser la rue. S'il est nécessaire une fois encore de passer outre ces images simplistes, il importe de replacer bon nombre des types de violence impliquant des jeunes dans le contexte de l'habitat urbain. Les crimes dictés par la haine ou la discrimination ne sont pas exclusivement urbains, mais ils se manifestent par exemple de manière aléatoire et concertée dans les cités et les espaces multiculturels où la " différence " est visible et vulnérable. De nombreuses formes de violence dont des jeunes sont victimes, auteurs ou militants sont étroitement liées à l'impact des exclusions sociales multiples ressenties très vivement dans les cités et les villes. Plusieurs documents produits par le Conseil de l'Europe sous l'égide du Projet intégré " Réponses à la violence dans la vie quotidienne dans une société démocratique " ont détaillé les liens éventuels entre l'exclusion sociale urbaine et le crime ou la violence. Selon *La prévention de la criminalité urbaine - Un guide pour les pouvoirs locaux* :

De nombreuses formes de violence dont des jeunes sont victimes, auteurs ou militants sont étroitement liées à l'impact des exclusions sociales multiples ressenties très vivement dans les cités et les villes.

Si la ville est traditionnellement le lieu de développement économique et culturel, elle est aussi, inévitablement, le lieu où s'expriment avec acuité les problèmes de société dont la délinquance fait partie. A quoi attribuer cet état de fait ? On explique souvent la délinquance par les facteurs suivants : le chômage et la difficulté à se procurer par des voies légales un revenu suffisant pour bénéficier de conditions de vie acceptables, la multiplication des tentations et la diminution de la pression sociale, l'exclusion et la misère, la monotonie et la dégradation du cadre de vie, les mauvaises conditions de logement...(2002: p. 11)

Bien que cette déclaration se contente de détailler ce que devrait être une forme de bon sens social, il est à noter que dans les débats actuels sur la sécurité, la loi et l'ordre dans plusieurs pays européens, les discours populistes priment sur une véritable analyse de la conjoncture sociale. La complexité du tableau selon les contextes européens dépasse à l'évidence le cadre de ce document, mais il est néanmoins clair que les préoccupations liées à la violence et au terrorisme, les débats enflammés sur l'immigration et les discours populistes sur " la loi et l'ordre " se recoupent les uns les autres. La position influente des partis populistes et d'extrême droite dans beaucoup de pays européens ne s'est pas seulement traduite par une insistance asociale sur la " responsabilité individuelle ", mais également par un revirement prévisible en faveur d'approches répressives insistant sur une présence policière accrue, des pouvoirs plus larges conférés à la police, des condamnations à des peines de prison plus sévères qui " envoient un message " et une augmentation du nombre des incarcérations sur un plan général. Dans certains scénarii, les jeunes sont spécifiquement contrôlés au travers de nouvelles infractions, l'exemple extrême étant l'interdiction décrétée par le ministère français de l'Intérieur des " rassemblements de jeunes dans les

cages d'escaliers ¹². Le renforcement de la répression par rapport à la prévention est exacerbé par la nature du cycle électoral, où les initiatives à court terme à caractère punitif sont jugées plus rassurantes que les engagements à long terme en matière de prévention, de partenariats et de cohésion sociale.

Néanmoins, il est reconnu que les mesures accrues de surveillance, de maintien de l'ordre et d'emprisonnement n'ont qu'une viabilité limitée, comme le montrent les formes de stratégies préventives accompagnant les approches les plus répressives. Dans ce chapitre, nous soulignons le caractère fondamental de cette reconnaissance et la nécessité d'impliquer les jeunes en tant que partenaires et acteurs des politiques de cohésion sociale et d'intégration dans les approches durables de réduction et de prévention de la violence. Cette recommandation essentielle est corroborée par l'étude détaillée *Intégration sociale des jeunes vivant dans les zones urbaines défavorisées : Lignes directrices pour lutter contre les causes de la violence et autres formes d'incivilité*. Cette récente analyse comparative des approches d'insertion sociale des jeunes issus de zones urbaines défavorisées dans six quartiers¹³ a décelé les mêmes modèles de précarité, d'exclusion et de violence en dépit de contextes locaux et socio-politiques différents. Les jeunes - consultés en qualité de parties prenantes à leur environnement social - soutiennent que la violence dans leurs contextes urbains est beaucoup plus complexe que les stéréotypes de déviance de la jeunesse qui sont encore monnaie courante. Les conclusions clés de ce rapport ont particulièrement mis en lumière la violence domestique perpétrée par des adultes, l'abus de substances, les tensions ethniques et le harcèlement par la police dont sont victimes de nombreux jeunes.

L'étude a montré que tous les quartiers pris en compte connaissaient un niveau de pauvreté et d'échec scolaire supérieur à la moyenne de la ville, et représentaient des destinations fréquentes d'immigration. De même, ces quartiers éprouaient des formes de dislocation économique associées à une mondialisation hégémonique, notamment la prédominance d'emplois sous-payés et " flexibles " du secteur des services dans un contexte où le système éducatif perd également sa capacité à ouvrir la voie à des emplois mieux payés. L'exclusion sociale s'accompagne pour beaucoup de jeunes d'une insécurité de l'emploi et d'une large dépendance aux prestations sociales. Comme le souligne le rapport, l'ensemble des cas étudiés insiste sur la différence entre la

↓

Pour être efficaces, les stratégies de réduction et de prévention de la violence doivent impliquer les jeunes en tant que partenaires et acteurs des politiques qui mettent l'accent sur la cohésion sociale et l'intégration.

¹² Jon Henley "Sarkozy, the speedy saviour" ("Sarkozy, le sauveur express"), *Guardian* du mercredi 11 décembre 2002.

¹³ Les quartiers choisis pour cette étude étaient le quartier espagnol de Naples, El Raval a Barcelone, Slotvaard a Amsterdam, Derwent a Derby, Fakulteta a Sofia et le district sud de Moscou. Voir Soto Hardiman, Paul (2003) *Intégration sociale des jeunes vivant dans les zones urbaines défavorisées : Lignes directrices pour lutter contre les causes de la violence et autres formes d'incivilité*. Rapport final au Département de la Cohésion sociale du Conseil de l'Europe.

pauvreté, situation à laquelle il est possible de remédier par un surcroît de ressources, et l'exclusion, qui crée un fossé dramatique entre la victime et les institutions et coutumes fondamentales de la société.¹⁴

L'absence de toute perspective d'avenir s'accompagne souvent de la marginalisation des quartiers à " problèmes " eux-mêmes. Une caractéristique commune à l'ensemble des quartiers étudiés est le départ de tous ceux qui en ont les moyens, d'où une réduction inévitable de l'éventail et de la qualité des services et des équipements disponibles au plan local. Parallèlement, la sociologie urbaine a généralement noté la tendance à une répartition de l'espace urbain fondée sur le contrôle des interactions entre des cultures d'abondance et de pauvreté¹⁵. Cette tendance se traduit par une surveillance accrue, une délimitation des zones résidentielles et la privatisation des espaces publics, aggravant encore l'exclusion sociale et participant à la mise à l'écart et à la stigmatisation des jeunes qui, aux yeux de certains, incarnent l'insécurité. Le travail politique actuel du Conseil de l'Europe souligne la nécessité d'aborder les relations entre logement et criminalité, le renouveau urbain et le besoin d'espaces libres, de conception et d'aménagement des rues et des transports urbains dans une optique de réduction de la criminalité. Concernant les jeunes et la violence, cet ensemble de recommandations politiques suit l'analyse détaillée du rapport *Intégration sociale des jeunes* en faisant valoir que les stratégies de jeunesse - basées sur la participation et une planification intégrée - doivent impérativement être associées à toute initiative, et ce dès le début. Selon le rapport :



Consultation et dialogue ferme ne sont pas un luxe dans un processus. Ils doivent être le fondement de toutes initiatives si nous voulons que ces dernières soient réalistes, crédibles et pleinement réalisables.

Dans les approches préventives fondées sur les droits, les causes de la violence et de la criminalité sont perçues comme une résultante complexe de facteurs physiques, psychologiques et socio-économiques. Il n'existe aucune relation linéaire - mais la violence et la criminalité se développent dans des environnements de privations *multiples*. C'est pourquoi la réponse au problème doit elle aussi être *multisectorielle, intégrée et holistique*. (traduction non officielle).

Les lignes directrices relatives aux stratégies axées sur les jeunes, destinées à combattre la violence urbaine et à renforcer la cohésion sociale, s'appuient sur ces piliers : responsabilisation des jeunes, décentralisation, définition et mise en œuvre de politiques intégrées, partenariat et évaluation. Ces piliers sont brièvement abordés dans les sous-sections suivantes et des recommandations aux acteurs clés sont émises.

¹⁴ Résumé .

¹⁵ Stevenson, Nick (2003) *Cultural Citizenship, Cosmopolitan Questions*. Open University Press. P.58.





5.1. LE RESPONSABILISATION DES JEUNES

En accord avec les approches préconisées dans d'autres sections, une véritable responsabilisation des jeunes est jugée indispensable au développement de stratégies de quartiers. Consultation et dialogue ferme ne sont pas un luxe, ni une étape optionnelle ou accessoire d'un processus. Ils doivent être le fondement de toutes initiatives si nous voulons que ces dernières soient réalistes, crédibles et pleinement réalisables. La consultation et l'implication des jeunes, en leur qualité de participants locaux, permettent d'associer leurs points de vues à ceux des autres parties prenantes à la stratégie d'ensemble et du quartier et sont au cœur de ce processus. Une leçon essentielle tirée de la recherche qualitative conduite dans le cadre du rapport *Intégration sociale des jeunes* est qu'un " problème " peut être bien souvent vécu et ressenti de différentes manières. C'est pourquoi l'élaboration de réponses durables peut uniquement se faire à partir d'un dialogue constant et éclectique. En résumé, le développement de stratégies centrées sur la jeunesse ne sera réaliste qu'à la condition d'aborder les jeunes de manière holistique et de prendre en compte les besoins, avis, capital social, stratégies de survie sociale et économique, et perspectives des jeunes auxquels elles s'adressent. Une autre caractéristique des stratégies de responsabilisation, mise en lumière par plusieurs rapports de recherche et témoignages fondés sur la pratique, est qu'elles prennent place au sein de cadres convenus d'attentes, de droits et de responsabilités. Le rapport soumis à discussion laisse entendre qu'il s'agit d'un élément clé du processus de transition de l'État providence (ou les ayants droits sont dépeints comme des bénéficiaires passifs) vers la notion de *société providence*, dans laquelle les citoyens ont le pouvoir de prendre leur responsabilité à titre individuel et collectif pour forger leur propre avenir. C'est à eux, et non aux seules instances de l'État, qu'il incombe de façonner les politiques sociales.

S'appuyant sur cette analyse, les institutions internationales, les autorités locales et nationales, ainsi que les associations de jeunesse et initiatives de jeunes devraient reconnaître que :

- ❖ La criminalité des jeunes dans les zones urbaines ne peut être combattue par des mesures répressives à court terme, pas plus qu'elle ne peut être pleinement abordée par des programmes urbains qui n'intègrent pas l'implication et la responsabilisation des jeunes.
- ❖ L'insertion sociale des jeunes issus de zones urbaines défavorisées exige des réponses intégrées et multi-sectorielles fondées sur le partenariat, l'engagement et une évaluation à long terme et la décentralisation pour espérer un maximum d'efficacité.



Les autorités nationales sont instamment invitées a :

- ❖ Promulguer des politiques intégrées qui reconnaissent aux jeunes la qualité de parties prenantes a leur propre environnement social et a considérer d'autre part que le responsabilisation des jeunes est la base essentielle de toutes stratégies locales satisfaisantes.
- ❖ Soutenir les autorités locales dans le développement de partenariats susceptibles de travailler en toute sécurité et de maniere crédible dans les zones défavorisées.

Il est impératif que les autorités locales :

- ❖ Soutiennent le développement d'initiatives locales intégrées fondées sur le dialogue et l'implication de multiples parties prenantes. De telles initiatives devraient éviter de faire naître de faux espoirs.
- ❖ Etablissent ce dialogue au travers d'espaces et de voies de soutien pour permettre l'interaction entre les participants et les réseaux impliqués dans l'intervention sociale.
- ❖ Investissent dans des actions négociées entre les jeunes et leurs réseaux sociaux, mettant l'accent sur la confiance en soi, l'autonomie et les capacités tant individuelles que collectives a agir socialement et sur le marché de l'emploi.
- ❖ Favorisent les établissements et lieux publics en tant qu'espaces potentiels de coopération et d'expression culturelle, plutôt que d'y voir des zones dont les jeunes sont a exclure.

Les associations de jeunesse et les initiatives des jeunes peuvent :

- ❖ Développer des initiatives et des projets fondés sur des approches similaires de responsabilisation des jeunes et adaptés aux besoins et réalités des jeunes impliqués.
- ❖ Former et coopérer a la mise a disposition d'éducateurs de rue, de conseillers de jeunesse et de travailleurs sociaux extérieurs ayant pour objectif de faire participer des jeunes non attirés ou ayant le sentiment d'être exclus des lieux coutumiers et du quotidien des associations de jeunesse.



5.2. DÉCENTRALISATION, POLITIQUES INTÉGRÉES ET MISE EN ŒUVRE

Dans les stratégies débattues, l'emphase holistique dépend de toute évidence des processus de décentralisation qui renforcent la faculté des autorités locales, des associations et initiatives de quartier ainsi que des jeunes de développer et mettre en œuvre des stratégies opérationnelles. Néanmoins, le rapport *Intégration sociale des jeunes* soutient généralement que la décentralisation de la prise de décisions et de la budgétisation est relativement limitée au niveau local dans les contextes examinés par l'étude. Si le rapport détaille certaines approches innovantes, il ressort en général de l'étude que les principaux services publics qui façonnent la cohésion sociale - sécurité sociale, éducation, santé - restent souvent sous contrôle de ministères nationaux distincts. La coopération horizontale des acteurs locaux est délicate si " des aides verticales " (leadership et soutien imposé d'en haut par les départements nationaux responsables) ne sont pas précisées, manquent de discernement et sont entravées par des rivalités et " guerres des ressources " intra-gouvernementales. Un autre aspect de l'aide verticale est la nécessité de parvenir à une compréhension et un engagement à long terme au sein des partis politiques. Un véritable changement exige une planification, une mise en œuvre et un cycle d'évaluation à long terme susceptibles d'être menacés par des rivalités politiques, un revirement de politique et des chevauchements ou des répétitions à outrance. Pourtant, comme le montre clairement le rapport, l'intégration semble présente dans bon nombre d'initiatives de politique répressive, alors qu'elle fait plutôt défaut dans les approches préventives. Sur un plan général, le rapport soutient également qu'en grande partie, la délivrance de services sociaux personnels tend à être réactive, et qu'il est nécessaire de développer et d'investir dans des approches stratégiques de réflexion prospective.

Tant une aide verticale efficace qu'un engagement local sont essentiels au renouveau urbain, facteur de renforcement de la cohésion sociale. Le rapport laisse entendre que le renouveau urbain doit se faire en relation avec la politique sociale et qu'il faut en particulier développer une perspective économique et sociale cohérente et une stratégie pour les quartiers défavorisés. Ce point est particulièrement important lorsqu'un engagement à long terme en faveur de la cohésion sociale implique des prestations et des services dans le secteur de l'emploi, de l'éducation ou de la santé, qui échappent largement au contrôle local. Si les autorités locales jouissent en général de l'expérience et de la possibilité d'intervenir, certaines stratégies - plus particulièrement en matière de logement et de redéveloppement urbain - entraînent des dépenses considérables et un investissement à long terme. En conséquence, une " gestion intégrée et interconnectée " exige des aides verticales effectives clairement délimitées, compléments indispensables des stratégies faisant intervenir des participants locaux.

Les principaux services publics qui façonnent la cohésion sociale – sécurité sociale, éducation, santé – restent souvent sous contrôle de ministères nationaux distincts.

Pour ce qui est des jeunes en tant qu'acteurs sociaux, il existe au sein des associations de jeunesse, clubs et initiatives des jeunes, de nombreux projets visant à atténuer les conséquences de l'exclusion sociale urbaine et notamment les effets de la violence. Ces projets, ainsi que l'expertise et l'expérience qui en résultent, constituent une source inestimable de consultations et de partenariats pour les autorités locales et régionales. C'est particulièrement le cas pour les projets attachés à combattre la criminalité des gangs dans les zones urbaines. Les gangs font souvent l'objet d'un battage médiatique et différentes sociétés européennes ont été témoins de paniques morales entourant les gangs, les groupes de jeunes, leurs références affectives ou sous-culturelles et leurs prétendues activités. Néanmoins, la violence des gangs attire à nouveau un regain d'attention dans les grandes villes européennes et de nombreuses initiatives locales de jeunes sont à même de participer aux types d'interventions à niveaux et partenaires multiples indispensables pour agir efficacement dans les contextes urbains difficiles. Pourtant, le rapport sur la cohésion sociale, les jeunes et la prévention de la violence émet une critique : les activités des ONG ont tendance à bénéficier d'un soutien en qualité de projets pilotes, ou de succédanés des services généraux limités. S'en remettre uniquement à des projets pilotes et au soutien d'initiatives à court terme peut conduire à un manque d'impulsion, au désenchantement, à l'épuisement et à une compétition pour les ressources.

Pour offrir aux jeunes des échappatoires cohérentes et crédibles à l'exclusion sociale, les institutions internationales, les autorités locales et nationales, ainsi que les associations de jeunesse et initiatives des jeunes devraient reconnaître :

- ❖ Qu'un leadership par le haut favorise le développement et la durabilité des stratégies multipartites locales et des approches centrées sur les jeunes.
- ❖ Le rôle joué par les jeunes et leurs initiatives en matière de prévention de la criminalité et violence urbaines. Elles devraient également veiller à les associer et à les consulter en qualité de partenaires lors des décisions les concernant eux et leurs lieux privilégiés.

Les gouvernements nationaux sont instamment invités à :

- ❖ Reconnaître que le caractère à long terme des interventions sociales nécessite un soutien clair et non équivoque, une coopération intégrée des services et un engagement au-delà des aléas du cycle électoral.
- ❖ Préciser les aides et la coordination verticales qui sous-tendent et renforcent la coopération et l'intégration horizontales.



- ✦ Travailler avec les acteurs locaux afin de préciser une perspective et un plan socio-économiques pour les quartiers défavorisés, lorsque le renouveau urbain s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale et lorsque le soutien social continu est au cœur d'une stratégie à long terme.

Les autorités locales devraient :

- ✦ Veiller à ce que les services sociaux généraux développent des stratégies de réflexion prospective lorsqu'ils traitent de problèmes réactionnels urgents.
- ✦ Planifier clairement les objectifs et attributions des projets pilotes afin d'éviter que ces derniers ne jouent un rôle " pseudo-structurel ".

Les jeunes, leurs organisations et initiatives devraient :

- ✦ Chercher à préciser de quelles manières et sous quelles conditions ils sont associés aux stratégies locales et font pression pour intégrer la jeunesse au développement de toutes les approches de ce type.
- ✦ Garantir que les projets pilotes auxquels ils sont associés jouent un rôle clair dans les délais convenus.



5.3. PARTENARIAT ET ÉVALUATION

Les partenariats ne sont pas uniquement essentiels au travail accompli en faveur de la cohésion sociale ; correctement gérés, ils sont eux-mêmes en mesure de renforcer la cohésion sociale. Des partenariats transparents, réfléchis et bien soutenus favorisent au niveau local les types d'appropriation qui fondent la durabilité. Le partenariat est de toute évidence essentiel aux approches multipartites et aux stratégies intégrées, mais il ne doit en aucun cas se contenter de reprendre sous un autre nom des approches et des hiérarchies existantes. Les objectifs, mandats, droits et responsabilités des partenaires doivent être transparents et convenus. C'est dans le développement de partenariats que l'indispensable implication des jeunes doit être garantie au niveau central. Tout ceci nécessite une élaboration réfléchie des partenariats, une définition claire des rôles et responsabilités des partenariats et des parties prenantes respectives, un équilibre des légitimités locales et institutionnelles et une adaptation des processus et modes de travail aux différents partenaires concernés.



Des partenariats transparents, réfléchis et bien soutenus favorisent au niveau local les types d'appropriation qui fondent la durabilité.

Les partenariats peuvent parfois être perçus comme un moyen d'assurer une représentation élargie. Néanmoins, il s'agit aussi d'une approche pragmatique permettant de tirer parti des connaissances et de l'expérience des groupes de la communauté locale, des ONG et des initiatives conduites par les jeunes. Agir auprès des jeunes à la résolution de leurs problèmes dans un contexte urbain défavorisé exige en particulier des partenariats à long terme entre le secteur public et l'ensemble des groupes et réseaux concernés. Il convient de souligner à cet égard que le partenariat ne se résume pas à une simple consultation ou externalisation de la mise en œuvre, il nécessite aussi un engagement holistique dans la définition des objectifs, la conception et la mise en œuvre de stratégies et la participation au processus d'évaluation. Pour ce faire, les ONG doivent également assumer avec sérieux leurs obligations, notamment en matière de transparence et de relations avec d'autres initiatives communautaires.

Le rapport *Intégration sociale des jeunes vivant dans les zones urbaines défavorisées* accorde une importance considérable à la conception et mise en œuvre de l'évaluation au sein des partenariats et de leurs stratégies. Citons :

L'évaluation des stratégies locales visant à renforcer la cohésion sociale parmi les jeunes et à en analyser les effets sur le niveau de violence présente une lacune sérieuse. Cette dernière, propre à la majorité des stratégies locales de développement social et économique, constitue l'un des principaux obstacles à l'extension et à la généralisation des résultats. Si l'on peut évoquer une kyrielle de bonnes pratiques et de résultats prometteurs, il est



impossible de savoir si ces résultats justifient les moyens déployés et sous quelles conditions leur généralisation est envisageable. (traduction non officielle).

Le rapport poursuit en affirmant que les indicateurs quantitatifs de résultat doivent impérativement être complétés par une évaluation qualitative de l'impact social dans la mesure où ce type d'information donne une image plus fine des incidences, succès, conséquences et problèmes devant être intégrés aux stratégies actuelles. Par ailleurs, la participation au processus d'évaluation est un aspect essentiel du partenariat et ne peut devenir le domaine de compétences exclusif de certaines formes d'expertise. L'appropriation d'un projet et de partenariats inclut la possibilité d'influer sur la manière dont l'évaluation est conduite et d'y contribuer.

Les gouvernements nationaux sont invités à :

- ✦ Reconnaître la nécessité d'attribuer aux jeunes, aux ONG et aux acteurs locaux un rôle à part entière dans les partenariats travaillant au développement de la cohésion sociale, et d'allouer les ressources nécessaires pour garantir la durabilité à long terme de tels partenariats.

Les autorités locales devraient :

- ✦ Veiller à ce que les approches multipartites intègrent les jeunes dès le départ et développer des structures et processus de partenariat prenant en compte le besoin de faire participer un vaste éventail d'acteurs et de parties prenantes différents.
- ✦ Assurer la transparence des partenariats grâce à la définition détaillée et au contrôle d'objectifs, de mandats, droits et responsabilités précis.
- ✦ Reconnaître le caractère déterminant de l'évaluation pour garantir l'efficacité des stratégies, mais aussi la crédibilité et l'appropriation commune de ces stratégies et partenariats.

Les jeunes et les associations de jeunesse devraient :

- ✦ Exercer des pressions en faveur de leur intégration centrale au sein des partenariats instaurés au plan local, et assumer un rôle actif dans l'orientation et la définition des objectifs et approches de ces partenariats.
- ✦ Faire en sorte que leur engagement dans un partenariat s'effectue de manière transparente et se concrétise par un dialogue constant et la contribution de leurs membres et des jeunes au sens large.



5.4. LA VIOLENCE DANS LES ENCEINTES SPORTIVES ET A LEURS ABORDS

Ces dernières années, les actes de hooliganisme et de violence commis lors de matchs de football importants ont sensibilisé le public au problème de la violence exercée dans des enceintes sportives et à proximité. Des analyses de cette forme de violence sont engagées et varient selon les contextes socioculturels. Les avis sont partagés lorsqu'il s'agit de déterminer de quelle manière et dans quelle mesure les activités de supporter et les sentiments d'appartenance à des sociétés sans cela fragmentées et individualisées trouvent leur expression extrême dans les actes de violence spontanés et prémédités. Si la notion de supporter est souvent perçue comme une " identité épisodique " exprimée lors des rassemblements autour de rituels sportifs communs, elle peut également aussi s'apparenter, dans les actes de violence liés aux sports, à l'expression de sentiments et de politiques racistes ou nationalistes. Il n'est pas surprenant de relever le lien évident entre usage de drogue et d'alcool et violence, cette dernière s'inscrivant déjà dans une situation où émotions et tensions sont exacerbées. Les manifestations publiques de masculinité agressive, comme il a été vu plus haut, coïncident aussi sans aucun doute avec ces autres dimensions de la violence liée au football.



Les stratégies de prévention s'appuient principalement sur les mesures de sécurité et les approches socioéducatives associant les clubs, les supporters et les communautés concernées.

La réflexion actuelle menée sur ce type de violence et les partenariats indispensables à son éradication soulignent que si la sécurité des sites est correctement assurée dans beaucoup de pays et relayée par divers réseaux au plan international, la violence ne peut être purement et simplement écartée des enceintes sportives, dans la mesure où elle risquerait d'être transposée dans la sphère privée et les espaces urbains, en particulier aux environs des stades et dans les centres-villes. En alternative, la violence liée aux sports doit être combattue au travers de types de stratégies de prévention et de partenariats spécifiques qui sont au cœur des recommandations émises dans ce chapitre. De tels partenariats intègrent déjà, dans certains cas, la gestion des enceintes, des clubs sportifs, de la communauté et des autorités locales, des forces de police concernées, des ministères des Sports et/ou de la Culture et, point plus important encore, des supporters, clubs de supporters et associations qui ouvrent aux côtés des jeunes fans. Les stratégies de prévention s'appuient principalement sur les mesures de sécurité et les approches socioéducatives associant les clubs, les supporters et les communautés concernées. Pour ce qui est des mesures de sécurité, leur renforcement vise à la fois la violence spontanée et la violence en groupe préméditée. Manuel Comeron, dans son étude *La Prévention de la violence dans le sport* publiée dans le cadre d'un Projet intégré, affirme que les réponses nationales et internationales en matière de sécurité ont développé d'importantes compétences au cours des dernières décennies :



Une tâche immense a été accomplie depuis la tragédie du Heysel, tant au niveau des Etats que par la coopération internationale, concernant les activités de maintien de l'ordre, les infrastructures, le contrôle des spectateurs et la surveillance vidéo, l'organisation (billetterie) et la législation. En revanche, si de nombreuses initiatives ont été prises au niveau local pour prévenir la violence et mener des actions éducatives et sociales, beaucoup reste encore à faire sur le plan international, et plus particulièrement européen (2002 : 13)

Plusieurs organisations et réseaux européens, de même que le Conseil de l'Europe, travaillent actuellement à renforcer l'importance des stratégies socioéducatives auxquelles les supporters sont associés en tant que partenaires, stratégies conformes à la logique de prévention de la violence exposée ailleurs dans le présent rapport. Les chartes de supporters - qui scellent entre les clubs et les supporters des partenariats fondés sur la transparence des droits et des obligations - sont de plus en plus considérées comme un moyen d'associer les supporters à la prévention de la violence et de reconnaître leur participation à la réussite et à la valeur symbolique du club. Ainsi que l'expose de manière détaillée *La Prévention de la violence dans le sport*, ces chartes sont utiles, non seulement, en tant que déclarations publiques mais aussi parce que les modes de rédaction authentiquement consultatifs peuvent de plusieurs manières favoriser les contacts entre les différents acteurs et consolider les relations des clubs avec les associations de supporters (2002 : 41). Les initiatives de lutte contre le racisme fondées sur ce type de partenariats ont enregistré des succès au Royaume-Uni et en Allemagne. Néanmoins, les chartes de supporters, actuellement, sont peu nombreuses, requièrent le soutien d'organisations nationales et internationales et n'impliquent qu'une minorité des supporters. Le Conseil de l'Europe étudie actuellement les moyens d'élaborer le concept d'une Charte des supporters au niveau européen.

Les autres mesures éducatives et sociales en faveur de la prévention incluent différents types d'initiatives liant les clubs à leur communauté locale, qui démontrent de manière probante que les clubs peuvent jouer un rôle durable au sein des communautés qui les soutiennent. Un domaine récent de l'action locale concerne *l'accompagnement des supporters*, qui prend la forme de projets éducatifs de prévention visant à travailler avec des groupes de jeunes amateurs de football suivant le principe de l'éducation et la formation par les pairs, avec l'aide et les conseils des professionnels concernés. Cet accompagnement peut être organisé les jours de rencontre et au moyen de processus plus longs. Comme toutes les approches éducatives impliquant la participation des jeunes préconisées dans le présent rapport, l'accompagnement prend en considération le fait que les "jeunes supporters" ne sont pas un groupe homogène ; "dans la pratique, l'accompagnement des

supporters est mis en oeuvre suivant différentes philosophies, liées principalement à la diversité des profils des supporters, mais aussi à la variété des formes de hooliganisme... l'accompagnement des supporters peut être un concept flexible, capable de s'adapter aux différentes situations rencontrées sur le terrain, aux besoins locaux et aux cultures nationales spécifiques" (2002 : 19). L'étude sur *La Prévention de la violence dans le sport* et le site Internet de l'Association d'accompagnement des supporters Eurofan présentent un panorama complet des différentes approches de l'accompagnement des supporters et des initiatives de prévention correspondantes. Il est communément reconnu que de telles initiatives doivent s'appuyer sur une consultation sérieuse des clubs de supporters et sur leur participation, car cette mesure est essentielle au développement de cadres crédibles fondés sur les expériences de personnes impliquées dans le monde du sport.



Annexe 1

Activités et publications prises en compte pour ces recommandations concernant les politiques à suivre

PUBLICATIONS DE LA DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DU SPORT

Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien

Séminaire, 17-23 mars 2003, Centre européen de la jeunesse, Budapest
Rapport du séminaire " *Youth Work with Boys and young Men as a Means to Prevent Violence in Everyday Life* " (Agir auprès des garçons et des jeunes gens pour prévenir la violence au quotidien) par Gavan Titley, 2003 [80 pages, disponible en anglais]
ISBN 92-871-5324-8

Agir auprès des jeunes des clubs de supporters - un moyen de prévenir la violence dans les enceintes sportives et à leurs abords

Séminaire, 24-28 septembre 2003, Centre européen de la jeunesse, Budapest
Projet de rapport du séminaire

Les leçons de la violence

Symposium, 28-30 octobre 2002, Centre européen de la jeunesse, Budapest
Rapport du symposium " *Les leçons de la violence* " par Ingrid Ramberg, 2003 [95 pages, disponible en anglais, français et russe]
ISBN 92-871-5319-1

Recherche sur la violence

Réunion de chercheurs, 26 - 27 octobre 2002, Centre européen de la jeunesse, Budapest,
Contributions au séminaire de chercheurs " *Apprendre de la violence - dimension jeunesse* ", Auteur Alana Lentin, 2003 (114 pages, bilingue anglais-français)
ISBN 92-871-5358-2

Violence Against Young Women in Europe

(La violence contre les jeunes femmes en Europe)
Séminaire, 21-27 mai 2001, Centre européen de la jeunesse, Budapest
Rapport du séminaire " *Violence Against Young Women in Europe* " par Ingrid Ramberg, 2001 [189 pages, disponible en anglais et russe;]
ISBN 92-871-5321-5

Violence a l'école - un défi pour la communauté locale

Partenariats locaux pour prévenir et combattre la violence à l'école
Conférence, 2-4 décembre 2002, Palais de l'Europe Strasbourg, Conseil
de l'Europe;

Rapport final [79 pages, disponible en anglais et en français], Éditions
du Conseil de l'Europe

ISBN 92-871-5325-6

Youth Against Violence (Les jeunes contre la violence)

Séminaire, 15-21 octobre 2001, Centre européen de la jeunesse,
Budapest

Rapport du séminaire " *Youth Against Violence* " par Bryony L. Hoskins
et Marie-Laure Lemineur, 2002 [88 pages, disponible en anglais et
russe]



AUTRES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

6eme Conférence des ministres européens responsables de la jeunesse, Rapport final, Thessalonique, Grèce, novembre 2002, et notamment *la conclusion de la Table ronde "Prévenir et combattre la violence au quotidien "*.

La prévention de la criminalité urbaine : un guide pour les pouvoirs locaux. Editions du Conseil de l'Europe, 2002. ISBN: 92-871-4942-9

REPÈRES - manuel pour la pratique de l'éducation aux droits de l'homme avec les jeunes
Editions du Conseil de l'Europe 2002
ISBN 92-871-4895-3

Social inclusion of young people in disadvantaged urban areas: guidelines for tackling the causes of violence. (Intégration sociale des jeunes vivant dans les zones urbaines défavorisées : Lignes directrices pour lutter contre les causes de la violence et autres formes d'incivilité)
Rapport final à la Direction générale de la Cohésion sociale du Conseil de l'Europe, par Paul Soto Hardiman, décembre 2003.

The Prevention of Violence in Sport (La prévention de la violence au sport)
Manuel Comeron, Editions du Conseil de l'Europe 2002
ISBN: 92-871-5037-0

Young People: Partners in Preventing Violence (Jeunesse : partenaire dans la prévention de la violence)
Conférence, Conseil de l'Europe ; Strasbourg 7-8 juin 2004
Rapport du séminaire par Natalie McDonnell

Youth and Exclusion in Disadvantaged Urban Areas : Addressing the Causes of Violence - Trends in Social Cohesion No. 8 (La jeunesse et l'exclusion dans les zones urbaines défavorisées : adresser les causes de la violence - tendances dans la cohésion sociale No. 8)
ISBN : 92-871-5389-2

Annexe 2: Ressources d'évaluation

Audit Commission (1999) *Listen Up! Effective Community Consultation*. Audit Commission, London.

Chanan, G., Smithies, J. and Webster, G. (1995) *Local Project Monitoring and Evaluation Scheme*. Community Development Foundation/Labyrinth Training and Consultancy, London.

Patton, M.Q. (1990) *Qualitative Evaluation and Research Methods*. Sage, London.

Strauss, A. and Corbin, J. (1990) *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques*. Sage, Thousand Oaks, CA.

T-Kit 3 Project Management (2004) Partnership of the European Commission & the Council of Europe. <http://www.training-youth.net/site/publications/tkits/tkit3/Tkit3.htm>

United Nations Development Programme (1997). Office of Evaluation and Strategic Planning, *Results-oriented Monitoring and Evaluation. A Handbook for Programme Managers*, OESP Handbook Series, New York, UNDP.

United Nations High Commissioner for Refugees, Inspections and Rossi, Peter H., Freeman Howard E., Lipsey, Mark (1999) *Evaluation. A Systematic Approach*. New York et al: Sage.

Website of the European Evaluation Society
www.europeanevaluation.org
www.gse.harvard.edu/hfrp/



Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

AUSTRALIA/AUSTRALIE

Hunter Publications, 58A, Gipps Street
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria
Tel.: (61) 3 9417 5361
Fax: (61) 3 9419 7154
E-mail: Sales@hunter-pubs.com.au
<http://www.hunter-pubs.com.au>

AUSTRIA/AUTRICHE

Gerold und Co., Weihburggasse 26
A-1010 WIEN
Tel.: (43) 1 533 5014
Fax: (43) 1 533 5014 18
E-mail: buch@gerold.telecom.at
<http://www.gerold.at>

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie européenne SA
50, avenue A. Jonnart
B-1200 BRUXELLES 20
Tel.: (32) 2 734 0281
Fax: (32) 2 735 0860
E-mail: info@libeurop.be
<http://www.libeurop.be>

Jean de Lannoy

202, avenue du Roi
B-1190 BRUXELLES
Tel.: (32) 2 538 4308
Fax: (32) 2 538 0841
E-mail: jean.de.lannoy@euronet.be
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Company Limited
5369 Chemin Canotek Road
CDN-OTTAWA, Ontario, K1J 9J3
Tel.: (1) 613 745 2665
Fax: (1) 613 745 7660
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

CZECH REPUBLIC/ RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Suweco Cz Dovož Tisku Praha
Ceskomoravska 21
CZ-18021 PRAHA 9
Tel.: (420) 2 660 35 364
Fax: (420) 2 683 30 42
E-mail: import@suweco.cz

DENMARK/DANEMARK

Swets Blackwell A/S
Jagtvej 169 B, 2 Sal
DK-2100 KOBENHAVN Ø
Tel.: (45) 39 15 79 15
Fax: (45) 39 15 79 10
E-mail: info@dk.swetsblackwell.com

FINLAND/FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
FIN-00381 HELSINKI
Tel.: (358) 9 121 41
Fax: (358) 9 121 4450
E-mail: akatilaus@stockmann.fi
<http://www.akatilaus.akateeminen.com>

FRANCE

La Documentation française
(Diffusion/Vente France entière)
124 rue H. Barbusse
F-93308 Aubervilliers Cedex
Tel.: (33) 01 40 15 70 00
Fax: (33) 01 40 15 68 00
E-mail: commandes.vel@ladocfrancaise.gouv.fr
<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr>

Librairie Kléber (Vente Strasbourg)
Palais de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Fax: (33) 03 88 52 91 21
E-mail: librairie.kleber@coe.int

GERMANY/ALLEMAGNE

UNO Verlag
Am Hofgarten 10
D-53113 BONN
Tel.: (49) 2 28 94 90 20
Fax: (49) 2 28 94 90 222
E-mail: bestellung@uno-verlag.de
<http://www.uno-verlag.de>

GREECE/GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
GR-ATHINAI 106 78
Tel.: (30) 1 38 29 283
Fax: (30) 1 38 33 967
E-mail: ord@otenet.gr

HUNGARY/HONGRIE

Euro Info Service
Hungexpo Europa Kozpont ter 1
H-1101 BUDAPEST
Tel.: (361) 264 8270
Fax: (361) 264 8271
E-mail: euroinfo@euroinfo.hu
<http://www.euroinfo.hu>

ITALY/ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1, CP 552
I-50125 FIRENZE
Tel.: (39) 556 4831
Fax: (39) 556 41257
E-mail: licosa@licosa.com
<http://www.licosa.com>

NETHERLANDS/PAYS-BAS

De Lindeboom Internationale Publikaties
PO Box 202, MA de Ruyterstraat 20 A
NL-7480 AE HAAKSBERGEN
Tel.: (31) 53 574 0004
Fax: (31) 53 572 9296
E-mail: lindeboo@worldonline.nl
<http://home-1-worldonline.nl/~lindeboo/>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO
Tel.: (47) 22 85 30 30
Fax: (47) 23 12 24 20

POLAND/POLOGNE

Główna Księgarnia Naukowa
im. B. Prusa
Krakowskie Przedmieście 7
PL-00-068 WARSZAWA
Tel.: (48) 29 22 66
Fax: (48) 22 26 64 49
E-mail: inter@internews.com.pl
<http://www.internews.com.pl>

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBOA
Tel.: (351) 13 47 49 82
Fax: (351) 13 47 02 64
E-mail: liv.portugal@mail.telepac.pt

SPAIN/ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37
E-28001 MADRID
Tel.: (34) 914 36 37 00
Fax: (34) 915 75 39 98
E-mail: libreria@mundiprensa.es
<http://www.mundiprensa.com>

SWITZERLAND/SUISSE

BERSY
Route de Monteiller
CH-1965 SAVIESE
Tel.: (41) 27 395 53 33
Fax: (41) 27 395 53 34
E-mail: jpraus@netplus.ch

Adeco - Van Diermen

Chemin du Lacuez 41
CH-1807 BLONAY
Tel.: (41) 21 943 26 73
Fax: (41) 21 943 36 06
E-mail: mvandier@worldcom.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

TSO (formerly HMSO)
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR
Tel.: (44) 207 873 8372
Fax: (44) 207 873 8200
E-mail: customer.services@theso.co.uk
<http://www.the-stationery-office.co.uk>
<http://www.itsofficial.net>

UNITED STATES and CANADA/ ÉTATS-UNIS et CANADA


Manhattan Publishing Company
468 Albany Post Road, PO Box 850
CROTON-ON-HUDSON,
NY 10520, USA
Tel.: (1) 914 271 5194
Fax: (1) 914 271 5856
E-mail: Info@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>

Council of Europe Publishing/Éditions du Conseil de l'Europe

F-67075 Strasbourg Cedex

Tel.: (33) 03 88 41 25 81 - Fax: (33) 03 88 41 39 10

E-mail: publishing@coe.int - Website: <http://book.coe.int>



La violence est une question sérieuse dans la vie de la plupart des jeunes, et différents types de violence peuvent remettre en cause leur bien-être, leur intégrité et leurs perspectives dans la vie. En Europe, aujourd'hui, beaucoup de jeunes se sont engagés pour changer cet état de choses en mettant la prévention de la violence au cœur de la lutte pour les droits de l'homme. Cette brochure, " Les jeunes et la prévention de la violence – recommandations politiques ", discute et présente des recommandations relatives aux politiques susceptibles d'étayer le travail des jeunes, des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales en vue de prévenir la violence et de traiter de ses conséquences. Si ces recommandations sont nées en partie des expériences des jeunes en tant que victimes ou auteurs de formes multiples de violence, elles insistent également sur le rôle clé que les jeunes peuvent et doivent jouer en qualité d'acteurs de la prévention de la violence. Cette publication repose sur une synthèse, à l'échelle européenne, d'expériences, de recherches et de pratiques accumulées par le secteur de la jeunesse du Conseil de l'Europe, en particulier dans le cadre de ses activités d'éducation aux droits de l'homme ; elle rejette la classification simpliste des jeunes en victimes, auteurs ou spectateurs des violences. Ces recommandations ne doivent pas non plus être assimilées à ces discussions relatives aux jeunes et à la violence engagées sous l'angle réducteur de la délinquance juvénile. Les expériences que font les jeunes des dimensions de la violence sont beaucoup plus vastes et complexes que ne le suggère cette seule notion.

Le Conseil de l'Europe compte quarante-six Etats membres, couvrant la quasi totalité du continent européen. Il a pour objectif d'élaborer des principes démocratiques et juridiques communs fondés sur la Convention européenne des Droits de l'Homme et d'autres textes de référence relatifs à la protection des individus. Depuis sa création, en 1949, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le Conseil de l'Europe symbolise la réconciliation.



ISBN 92-871-5620-4



€8/US\$12

<http://book.coe.int>